



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

<36624555090013

<36624555090013

Bayer. Staatsbibliothek

33

Bonnie Sep. 10. 1884

December

1884

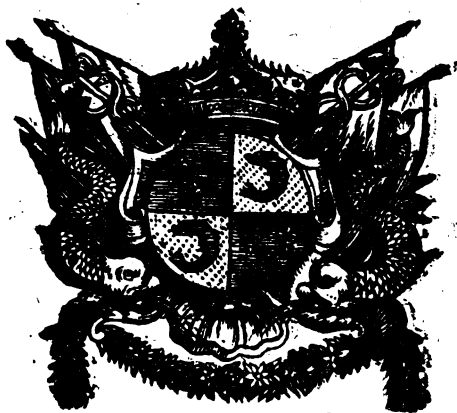
MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

DECEMBRE 1685.



A PARIS,
AU PALAIS.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, aussi-bien que l'Extraor-
dinaire, Trente sols relié en Veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A P A R I S,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

Chez la Veuve C. BLAGHART, Cour+
Neuve du Palais, AU DAUPHIN.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXV.

AVEC PRIVILEGE DE ROY

Bayerische
Staatsbibliothek
München

SSSSSSZZSSZZSSZZSSZZ

TABLE DES MATIERES
contenues dans ce Volume.

P <i>Relnde.</i>	1
<i>Lettre de Rome.</i>	5
<i>Morts.</i>	25
<i>Edit touchant les Monnoyes.</i>	36
<i>Extrait d'un Sermon presché à Port Royal.</i>	42
<i>Extrait d'un Sermon presché à Soissons.</i>	51
<i>Services faits pour fen Mr le Chancelier en plusieurs Communautex de Paris, & en plusieurs Villes du Royaume, avec la Description de quelques Mausolées, & la Lettre Circulaire des Capucins, sur le mesme sujet, où l'on voit l'Eloge de ce Ministre.</i>	54
<i>Sonnets.</i>	95
<i>Discours fait par Mr le Duc de Saint Aignan, en prenant sa place de Directeur à l'Academie Françoise, & co</i>	

TABLE.

<i>qui s'y passa le mesme jour.</i>	97
<i>Compliment de l'Academie Françoise à Mr le Chancelier.</i>	102
<i>Autre fait par le Doyen des Avocats au Conseil.</i>	112
<i>Sonnets.</i>	117
<i>Mort de Mr le Mareschal Duc de Ville- roy.</i>	119
<i>Le Roy nomme Mr le Duc de Beauvilliers pour remplir la place de Chef du Con- seil Royal des Finances.</i>	127
<i>Pension donnée à Me la Duchesse de Saint Aignan.</i>	133
<i>Audiance donnée à l'Envoyé extraordi- naire d'Angleterre.</i>	134
<i>Prix donné & remporté par Mr le Duc de la Meilleraye.</i>	135
<i>Repas magnifiques donnez entre plu- sieurs Ambassadeurs.</i>	136
<i>Morts.</i>	138
<i>Nouvelle maniere de guerir les blessures.</i>	143
<i>Histoire.</i>	147
<i>Ce qui s'est passé en plusieurs Villes de</i>	

TABLE.

<i>Royaume, touchant les affaires de la Religion, & les Conversions qui se sont faites.</i>	166
<i>Chapitre general de Cluny.</i>	279
<i>Conversions faites par Mr le Cardinal de Boüillon.</i>	296
<i>Couches de Madame la Duchesse Royale.</i>	297
<i>Envoyé extraordinaire de Savoye, en France.</i>	297
<i>Envoyez extraordinaires de France en Savoye.</i>	299
<i>Article touchant le Legs que Mr de la Berchere fit en mourant à l'Hospital de la Charité.</i>	300
<i>Comedies nouvelles.</i>	303
<i>Audiance donnée à l'Envoyé extraordinaire de l'Empereur.</i>	306
<i>Mr Richer est nommé Tresorier des Parties Casuelles, à la place de Mr Foin.</i>	308
<i>Charges de Secretaire & de Greffier du Conseil, remplies par Mr Foin, & par M.</i>	308

TABLE.

Fenſon donnée à Mr Picon. 308

Mariage de Mr le Duc de la Meilleraye.

309

Enigmes.

316

Hiſtoire de Hongrie.

318

Fin de la Table.



MERCURE GALANT

DECEMBRE 1685.

L'AURIEZ-VOUS CRÛ,
Madame, qu'après
avoir commencé
toutes mes Lettres, pendant
neuf années entières, par le
recit de quelque Action é-
clatante de Sa Majesté, je
Décembre. 1685. - A

2 MERCURE

me trouvasse si fort accablé de ce que j'ay aujourd'huy à vous en dire , que manquant de temps pour bien mettre dans son jour une si belle matiere, je fusse contraint de differer encore à vous faire voir le Portrait de LOÜIS LE GRAND, Destructeur de l'Herésie. J'espere n'oublier aucun des traits qui pourront , non pas embellir cette peinture , mais du moins la faire approcher de ce qu'elle doit estre pour ressembler à la verité. Je sçay que loin de pouvoir la faire

GALANT. 3

briller d'un éclat qui la re-
hausse , il est mesme impos-
sible de la faire paroistre
telle que sont en effet les
grandes choses qu'elle doit
représenter. Ne croyez pas
cependant, Madame , que
cette Lettre ne vous doive
rien apprendre du Roy , à
cause qu'aucune de ses A-
ctions n'en fait le premier
Article. Je puis vous dire
qu'il la remplira presque
toute, puisque vous y trou-
verez quantité d'Abjura-
tions tres-remarquables , &
que les circonstances qui les

A ij

4 MERCURE

accompagnent , feront connoître non seulement qu'elles sont sinceres , mais que ceux qui les ont faites , ne doivent qu'à ce Monarque le salutaire avantage d'avoir renoncé à leurs erreurs. Avant que d'entrer dans ce détail , j'ay à vous faire part d'une Lettre écrite de Rome à M^r le Duc de S. Aignan, par M^r Chassebras de Cramailles. Elle contient ce qui s'y est passé de considerable à quelques Festes qu'on a célébrées avec des Solemnitez particulieres à la Proce-

GALANT. 5

sion des Nouveaux Conver-
tis , & aux Réjouïssances qui
ont esté faites à l'occasion
des avantages remportez
par les Chrestiens sur les
Turcs.

A Rome ce 15. Septembre 1685.

LE 4. du mois passé , on fit
icy une Feste extraordinai-
re de S. Gaëtan , dans les deux
Maisons des Peres Theatins ,
principalement en leur Eglise de
Saint André Della Valle , une
des plus belles de Rome. Sa Sain-
teté ayant ordonné par un Bref,
qu'on feroit d'oresnavant la Feste

A iij

6 MERCURE

de Saint Gaëtan double , qui n'étoit auparavant que semidouble.

Le mesme jour l'on fit l'ouverture de l'Eglise de S. Ignace des Peres Jesuites du College Romain , qui est la Maison où ils enseignent , comme celle de la Rue Saint Jacques à Paris. C'est une des plus belles Eglises de Rome après Saint Pierre. La pluspart de Messieurs les Cardinaux , & ce qu'il y a icy de personnes de Qualité la vinrent voir ce jour là , & le lendemain Dimanche. L'Autel estoit garny d'une quantité surprenante d'argen-

GALANT. 7

terie, & le Service se fit à quatre Chœurs de Musique. Cette Eglise, celle de la Maison Professe & celle du Novitiat, sont trois des plus belles de Rome.

Le mesme jour & le Dimanche suivant, les Dominiquains celebrerent la Feste de saint Dominique, Patron de cet Ordre. Leur Principale Eglise est celle de Sancta Maria super Minervam, qui estoit autrefois le Temple d'Isis. La Musique estoit à huit Chœurs. Saint Dominique & Saint François ayant esté contemporains & fort intimes amis, ces deux Ordres

A iij

8 MERCURE

ont toujours conservé une assez grande union l'un avec l'autre , pour en donner des marques publiques. C'est l'usage à Rome & dans la pluspart des Villes d'Italie , que le jour de saint Dominique les Observantins de Saint François , nommez chez nous Cordeliers , viennent faire l'Office dans le Convent des Dominiquains , & semblablement le jour de saint François les Dominiquains vont faire l'Office chez les Cordeliers.

Le 9. Aoust se fit la Feste de Saint Laurent. C'est une des principales de Rome ; on éleva des

GALANT. 9

*Arcs de Triomphe dans les ruës
des environs de la Principale
Eglise de Saint Laurent.*

*Le 25. Aoust on celebra la
Feste de Saint Loüis dans l'E-
glise de ce Saint , qui est de la
Nation Françoisë. Il y eut une
tres-belle Musique. M. l'Am-
bassadeur de France s'y rendit en
grand cortège à douze à treize
heures , qui sont sept à huit heu-
res du matin selon l'Horloge de
France , pour recevoir Messieurs
les Cardinaux qui y estoient in-
vitez , il s'y en trouva un fort
grand nombre. Ils se placerent
tous dans le Chœur suivant leur*

10 MERCURE

rang; sçavoir les Evesques , les Prestres & les Diacres. Comme aussi M. l' Ambassadeur à qui on rendist les mesmes honneurs qui leur sont rendus , soit pour les Encenssemens , soit pour d'autre choses. L'Eglise estoit toute tendue de bandes de Damas rouge , avec des fleurs de Lys & des Soleils. Le Portrait de Sa Majesté tout de bout & en Manteau Royal , estoit sur la Porte à costé de celuy de Sa Sainteté. Tout ce qu'il y a de François à Rome , se trouverent chez M. l' Ambassadeur dès les onze heures d'Italie , pour luy faire cortege , & ils furent

GALANT. II

régalez de Caffé & de Liqueurs. Son Cortége estoit de trois Carosses de Velours en Broderie & Dorures, chacun à six Chevaux, & quatre autres à deux Chevaux. Une douzaine de Pages au tour en épée & manteau à l'usage d'Italie, & environ soixante Valets de pied & Estaffiers, aussi en épée & en manteau pour la plupart. Il y avoit ensuite environ cinquante autres Carosses de ceux qui faisoient cortége.

Le Dimanche 2. de Septembre, Sa Sainteté tint Chapelle extraordinairement dans son Palais de Montecavallo, & l'on y

12 MERCURE

chanta la Messe & le Te Deum, pour rendre graces à Dieu des Victoires remportées sur les Turcs par les Armées de l'Empereur & des Venitiens.

Les Canons du Chasteau S. Ange annoncerent dès le matin la Réjoüissance publique, & sur le soir toute la Ville se trouva en joye. Chacun avoit allumé des feux devant sa porte. Toutes les Maisons estoient illuminées des lampes & de lanternes aux Armes du Pape, de l'Empereur & de la Republique de Venise, la pluspart de Messieurs les Cardinaux, & de Messieurs les Prin-

ces , avoient fait mettre deux grands flambeaux de cire blanche à chacune des fenestres de leurs Palais , & l'on tira un nombre prodigieux de Mortiers , de Petarts & de Fusées.

M. le Cardinal Chigi , Neveu du Pape Alexandre VII. qui avoit fait éclairer la façade de son Palais d'une grande quantité de flambeaux comme les autres , fit encore tapisser le derriere du mesme Palais qui donne sur le Cours , avec des Satins & des Damas rouges , & plusieurs dépouilles remportées en divers temps sur cet Ennemy commun

14 MERCURE

des Chrestiens. On y voyoit exposez des Turbans , des Bonnets , des Heaumes , des Vestes , des Hoquetons , des Corcelets , des Souliers , des Bottines , des Pa-bouches , des Sabres , des Coû-teaux , des Cimeteres , des Epées , des Haches , des Dagues , des Poignards , des Pieux , des Mar-teaux , des Coutelas , des Tran-choirs , des Arcs , des Flèches , des Carquois , des Lames , des Fa-velots , des Dards , des Boucliers , des Bâtons ferrez , des Piques , & un nombre infiny de diverses Ar-mes à feu de differentes sortes , outre plusieurs brides & mords de

GALANT. 15

Cheval, des selles, des housses, des étriers, & autres harnachemens à la Turque.

Il y avoit des Turcs liez & garotez sur un Theatre, pleurans leur nouveau desastre au milieu de leurs Etendards & de leurs Drapeaux. On y avoit mis une Tête de Mahometan deséchée que l'on disoit estre d'un Bacha d'Alep, & la véritable peau d'un homme corroiée, que M. le Cardinal conserve parmy les raretez de sa Maison de plaisance, & que l'on attribuoit en cette occasion au Grand Visir défunt.

Ces Réjouïssances continuerent

16 MERCURE

le lendemain Lundy. Sa Sainteté fit distribuer ce jour là plusieurs Charitez à tous les pauvres necessiteux de la Ville; & afin que la Feste fust, encore agreable à Dieu, & plus utile aux veritables Chrestiens on, fit des Prieres de Quarante heures le Samedy, Dimanche & Lundy, dans l'Eglise de Sainte Marie Dell'anima de la Nation d'Allemagne & de Flandres, & dans celle de Saint Marc, enclavée dans le circuit du Palais des Ambassadeurs de Venise, où Sa Sainteté avoit accordé Indulgence Plenie-re, à ceux qui s'acquiteroient des

GALANT. 17

dévoirs prescrites dans l'une de ces deux Eglises , & demanderoient à Dieu la continuation des Victoires contre les Infideles , la Paix de l'Eglise , & l'union des Princes Chrestiens. Il y eut aussi de grandes Devotions avec la mesme Indulgence accordée dans les trois principales Basiliques , sçavoir le Samedi 8. à S. Jean de Latran , le Dimanche 9. à S. Pierre du Vatican , & le Lundy 10. à Sainte Marie Majeure.

Le Dimanche 9. Septembre , l'on fit icy sur le soir une Procession celebre , où l'on transféra les nouveaux Convertis à la Foy
Decembre 1685. B

18 MERCURE

Catholique , dans le Palais de feu M. le Cardinal Gastaldi , qui en mourant leur a donné ce Palais pour leur servir d'hospice. C'est un des plus beaux de Rome : Il est scitué entre le Chasteau Saint Ange & la superbe Eglise de Saint Pierre du Vatican , & tient une fort grande étendue de terrain.

Les Nouveaux Convertis au nombre de quatre-vingt , ou environ , portoient chacun un Cierge allumé ; ils estoient precedez des Confreres du Crucifix de saint Marcel , dont la plus grande partie sont des Gentilshommes des

premieres Maisons de Rome.

Ces Confreres estoient tous habillez d'une Robe noire avec une figure de Crucifix sur l'estomach, & un long baton noir à la main rehaussé d'une petite Croix argente & dorée. Trois des Principaux de la Confrairie portoient tour à tour une Croix de bois, de quinze à dix-huit pieds de hauteur, & d'autres tenoient un peu plus loin un grand Crucifix environné de quantité de Phanaux dorez & de Flambeaux ardens.

Messieurs les Cardinaux Chigy, & Houvard de Nortfolch accompagnoient la Procession, &

B ij

20 MERCURE

après eux marchoient une centaine de Prelats, tous deux à deux, suivis d'un nombre infiny de Peuple qui y estoit accouru de tous les quartiers de Rome, pour gagner l'Indulgence pleniere accordée par Sa Sainteté, à tous ceux qui assisteroient à cette Ceremonie.

La Procession partit de l'ancien Hospice de Sainte Marie des Graces près la Porte Angelique, & alla d'abord dans l'Eglise de Saint Pierre, où après que chacun eut fait sa priere, on fit voir à tout le Peuple, les trois principales Reliques que l'on conserve dans le Tresor de cette Eglise,

GALANT. 21

qui sont le Linge avec lequel sainte Veronique essuya le Visage du Sauveur du Monde, quand il fut conduit au Mont Calvaire, l'empreinte de sa Divine Face est demeurée sur ce Linge. La Lance qui perça son Costé lors qu'il fut suspendu sur la Croix pour le salut de tous les hommes, & un grand morceau de la Vraye Croix, que le Pape Urbain VIII. fit transporter d'une autre Eglise de Rome en celle-cy en l'année 1629. Ensuite la Procession se remit en ordre comme auparavant, & continua sa route jusqu'au nouvel Hospice que l'on avoit orné

22 MERCURE

*de Tapisseries , de Festons , de
Fleurs & d'autres galanteries.*

*Le Mardy 2. Septembre M.
le Cardinal Paul Sarvelli-Perre-
ti, Diacre du Titre de Saint Geor-
ges in Velabro, mourut icy à l'â-
ge de soixante-deux ans , entre
une & deux heures d'Italie , qui
font environ huit heures du soir
suivant l'Horloge de France. Il
décéda dans son Palais bâti sur
les ruines du Theatre que l'Em-
pereur Auguste fit élever à son
Neveu Marcellus. C'est où l'on
faisoit des Jeux publics , & des
Festes de Taureaux & de Gla-
diateurs , & où dans les temps*

des Persecutions , l'on tourmentoit cruellement quantité de Saints Martyrs , que l'on exposoit aux Bestes pour donner de l'épouvante aux autres Chrestiens.

Il fut nommé Cardinal le 14. Janvier 1664. sous le Pontificat d'Alexandre VII. Il avoit esté l'un des douze Clercs de la Chambre Apostolique , & estoit lors qu'il mourut de plusieurs Congregorions de Rome. Il fut inhumé le Jeudy suivant dans l'Eglise de Sancta Maria dara Cœli , dans une Chapelle de sa Famille.

Cette Eglise est une des plus considerables de Rome. Elle est

24 MERCURE

scituée au Sommet du Mont Capitolin ; l'on y monte par un Escalier de marbre blanc , de cent vingt-quatre degrez de sept à huit toises de largeur , & ce sont les Freres Mineurs Observantins qui la gouvernent depuis deux cent quarante ans.

Ce Cardinal a laissé un Frere M. le Prince d'Albano , qui est aujourd'huy l'aisné de la Maison des Savelli , l'une des quatre premieres & plus anciennes de Rome , qui y tiennent rang de Princes : celle-cy joüit d'un beau Privilege, & l'aisné de la Famille est toujours Mareschal né & Gardien

GALANT. 25

Gardien perpetuel du Conclave, conjointement avec M. le Cardinal Camerlingue de la Sainte Eglise, d'où vient que lors que le Saint Siege est vacant, il a son appartement dans le Palais où le Conclave se tient.

M^r Antoine Paoluzzi, Vénitien Auditeur de Rote, est mort icy. C'estoit un Sujet des plus capables.

Outre les Morts dont je vous parlay la derniere fois, on a perdu pendant le mois de Novembre quelques autres Personnes considerables, dont voicy les Noms.

Decembre 1685.

C

26 MERCURE

Messire François de Vyon,
 S^r de Tessancourt. Il avoit
 épousé Gabrielle leCoigneux,
 dont il a eu René de Vyon,
 S^r de Tessancourt, & Jean-
 François de Vyon, Chevalier
 de l'Ordre de S. Jean de Je-
 rusalem. Cette Famille, qui
 est originaire de Bourgogne,
 est établie au Vexin , depuis
 deux cens ans. Entre ceux qui
 en sont sortis , & qui ont si-
 gnalé leur nom , se trouvent
 Louis de Vyon , Seigneur
 Chastelain de Vaux près de
 Meulan, qui sous le Regne
 de Charles VIII. fut fait Che-

valier au Siege de Theroüenne. Denys de Vyon , qui ayant esté receu Chevalier de Malte en 1594. fut ensuite grand Prieur de Champagne ; Denys de Vyon son Neveu , receu Chevalier de Malte en 1630. & tué par les Turcs en 1638. à la prise de deux Galeres d'un Renegat de Marseille. Guillaume de Vyon S^r de Chandon , fut tué à la prise de Ham en 1595.

De Vyon , qui porte de guenles à trois Aigles d'argent, est allié aux de Barville, de Damas , de Joigny , de Ja-

C ij

28 MERCURE

nailhac, de Marconville, Bochart-Champigny , Dailly, de la Fontaine , de Saint Simon , de Piennes, & autres. De cette Famille est M^r de Wyon S^r d'Herouval , si recommandable par les Recherches de l'Antiquité de nostre Histoire, dont il a fait part au public.

Quant à Gabrielle le Coigneux , Femme de M^r de Wyon de Tessancourt , elle porte *d'azur à trois Porcs-épics d'or*. Elle est Fille de Jacques leCoigneux S^r de Bezonville, & de Marie Garnier , petite

GALANT. 29

Fille d'Edouïart le Coigneux
S^r de Bezonville, Conseiller
au Parlement de Paris, &
d'Elizabeth Bourdin : & ar-
riere petite Fille de Jacques
le Coigneux, S^r de Sandri-
court, Conseiller en la Grand
Chambre du Parlement de
Paris, & de Geneviefve de
Montholon, Fille de Fran-
çois de Montholon, Seigneur
d'Auberviliers, Garde des
Seaux de France, & de Gene-
viefve Chartier Dame Pa-
tronne de Vaugirard.

Cette Famille de le Coi-
gneux, a donné deux Presi-

C iij

30 MERCURE

dens au Mortier , & divers
Conseillers au Parlement de
Paris , un Chancelier de feu
Monsieur le Duc d'Orleans ,
des Maistres des Requestes ,
divers Officiers en la Cham-
bre des Comptes , Grand
Conseil , & Chastelet de Pa-
ris. La Famille des le Coi-
gneux , est aliée aux le Gen-
dre de Villeroy , de Longueil ,
de Montholon , Chippard-de-
la Grand-maison , Daloigny ,
Cerifier , Bitault , de Chau-
mont , Hurault , Particelli ,
de Thoré , Mareschal , Sachot ,
& autres.

GALANT. 31

Messire François le Maistre
S^r de Belocq de Persac, Con-
seiller en la Grand Chambre
du Parlement, mort environ
dans le mesme temps. Il fut
receu le 11. Juillet 1653. & di-
stribué en la cinquième Châ-
bre des Enquestes. Son Pere
estoit Gilles le Maistre S^r de
Ferrieres Conseiller au Parle-
ment ; son Ayeul Gilles le
Maistre S^r de Ferrieres, Ca-
pitaine d'une Compagnie de
Chevaux Legers ; son Bi-
sayeul Jean le Maistre, Maî-
tre des Requestes ; son Tri-
sayeul Gilles le Maistre, Avo-

C iiij

32 MERCURE

cat General , puis premier
 President au Parlement de
 Paris , sous le Regne de Hen-
 ry second. Sa Mere se nom-
 moit Marie Pastoureau, Fille
 de François Pastoureau Ba-
 ron de Sanfac , Conseiller
 en la Grand Chambre. Son
 Ayeule estoit Marie Hen-
 nequin , Fille de Claude Hen-
 quin S^r de Bermainville ,
 Maistre des Requestes ; sa
 Bisayeule Catherine Herbe-
 lot Dame de Ferrieres, Fille
 de Nicolas Herbelot Sei-
 gneur de Ferrieres , & Maî-
 tre des Comptes à Paris, & sa

GALANT. 33

Trisayeule. Marie Sapin, Fille de Jean Sepin Seigneur de Rozieres & de la Bretaiche. M^r le Maistre de Belocq de Perfac, qui vient de mourir, avoit son Frere aisné Jean le Maistre S^r de Ferrieres, Conseiller au Parlement de Paris, qui de Dame Renée Davy de la Fautriere, Fille de Laurent Davy, Seigneur de la Fautriere en Anjou, Maistre des Requestes, à laissé un Fils nommé Gilles le Maistre S^r de Ferrieres, qui fait paroistre sa capacité par les Plaidoyez qu'il fait en la fonction d'A-

34 MERCURE

vocat au Parlement , & plusieurs Filles , dont l'une est Chanoinesse , & l'autre a épousé Louis de Lasseré , Conseiller en la deuxième Chambre des Requestes du Palais, le Maistre porté *d'azur à trois foudres d'or*. Par le décès de M^r le Maistre , Messire Jean Bouchart S^r de Sarron, Doyen des Conseillers de la cinquième Chambre des Enquestes , où il fut receu le 3. Aoust 1653. est monté à la Grand Chambre.

Messire Jean de la Guillaumie , Secrétaire du Roy , &

GALANT 35

Greffier du Conseil Privé, est mort aussi depuis quelque temps dans la 68. année. Il avoit épousé Catherine Lalement, Fille de Pierre Lalement Maître des Requestes, & de Marie Brodeau. Il a laissé deux Fils & trois Filles. L'aînée des Filles, Marie-Anne de la Guillaumie est mariée à Charles-François de Montholon, Seigneur d'Aubervilliers, Conseiller au Grand Conseil. La Guillaumie, porte d'azur au Chevron d'or accompagné de trois Crois-
sans montans de mesme.

36 MERCURE

Le Roy qui applique tous ses soins à faire goûter à ses Peuples les heureux fruits de la Paix, ayant reconnu l'abus qui s'est introduit dans les Provinces & Villes conquises aux Pays-bas, au sujet des Monnoyes étrangères, particulièrement des Reaux appelez Castilles, la pluspart legers & rognez, où il y a un sixième, & quelquesfois un quart, & plus de perte, Sa Majesté les a décriez, & par son Edit donné à Chambord au mois de Septembre 1685. Elle a ordonné l'éteblisse-

ment d'un HofTel & Chambre de Monnoye en la Ville de l'Ifle en Flandres, compofée de Confeillers, Juges, Gardes, Contregarde, Procureur du Roy, & autres Officiers, & de douze Ouvriers Ajusteurs, & d'autant de Monnoyeurs, aux mefmes droits, privileges & fonctions que ceux de pareille qualité des Monnoyes de France. Elle leur attribué la Jurifdiction en premiere Instance fur les Monnoyes, Metaux & Poids dans les Provinces de Flandres, Artois, Henault,

38 MERCURE

Luxembourg, Villes & Païs de l'Isle, Tournay, Tournaisis, Cambray & Cambresis, veut que l'appel des Jugemens de cette Chambre des Monnoyes de l'Isle, ressortisse en la Cour des Monnoyes à Paris, qui seule reçoit l'appel des autres Chambres des Monnoyes de France, & des Païs des Conquestes de Sa Majesté. Elle a aussi ordonné qu'il sera fabriqué à l'Isle, une nouvelle Monnoye d'argent aux Armes de France écartelées de Bourgogne ancien & nouveau, afin de les dis-

GALANT. 39

tinguer des autres Monnoies pour avoir cours seulement dans ces Pais de Conquestes. Il y en a de cinq prix differens, sçavoir la premiere de soixante-quatre Patars valant quatre livres monnoye de France du poids d'une once, cinq deniers six grains trebuchans; les quatre autres sont de quarante sols, vingt sols, dix sols & cinq sols. Elle veut que l'on se serve du Poids de France, pour y avoir cours, afin de peser ces especes, & de s'en servir en autres choses, &

40 MERCURE

qu'il en soit envoyé d'ajustez, & conformes aux Poids Originaux de France conservez en la Cour des Monnoyes; & pour l'execution de cet Etablissement & Fabrique, elle a commis M^r Hourlier President & Commissaire General en sa Cour des Monnoyes, & veut qu'en attendant qu'il soit fait, on fabrique de ces nouvelles Monnoyes dans les Hostels des Monnoyes de Paris & d'Amiens; ce qui a esté executé par les soins de M^r de Selve, Procureur General en sa

Cour des Monnoyes, & on en a envoyé grand nombre en Flandres, pour servir au Change des Especes Etrangères décriées. M^r Rousseau Commis par le Roy à la Fabrique & Régie de ses Monnoyes, est allé en la Ville d'Amiens à ce sujet, pour y faire fabriquer de ces Especes. Cet Edit a esté enregistré en la Cour des Monnoyes le 26. Septembre, au Rapport de M^r Boizard Conseiller, les Semestres estans assemblez pour cela par l'ordre de M^r de Chauvry qui en

Decembre 1685. D

42 MERCURE

est Premier President. Apres l' Enregistrement dont je vous parle, on a fait des Poids, Livres & Marcs, & grand nombre de Denereaux de ces Monnoyes, qui sont les Poids servans d'Etalons aux Ouvriers, lesquels ont esté rendus dans la derniere justesse, & conformes aux Poids Originaux de France, en presence & par l'ordre de M^r Chassebras du Breau, Conseiller & Commissaire General député pour l'Uniformité de tous les Poids & Marcs de France.

Le 21. du mois passé, jour

de la Presentation de la Vierge, S. A. R. Madames'estant retirée au Monastere de Portroyal, entendit le Sermon qu'y fit ce jour-là M^r l'Abbé Faydit, mais elle n'y voulut assister qu'*incognito*, afin de laisser tous les honneurs à Madame l'Abbesse, qui, comme vops sçavez, est Sœur de M^r l'Archevesque de Paris, & que le Predicateur pust luy adresser la parole s'il vouloit, ce qu'il fit de cette maniere.

Son Discours estoit sur la paix & la concorde, qu'il representoit comme l'ame de

D ij

41. MERCURE

la vie Religieuse. Il dit d'abord que c'estoit ce defect d'union que les Peres de l'Eglise asseuroient estre le poison le plus ordinaire & le plus dangereux aux Communauttez ; & qu'on pouvoit dire aux Religieuses ce que Tertulien disoit aux Martyrs & aux Confesseurs qui estoient dans les Prisons. *Vous estes la plus illustre Portion du Troupeau de JESUS-CHRIST, vous portez ses chaines. Vous estes ses Captifs & ses Prisonniers ; vos vertus sont en admiration au Ciel & à la Terre ; mais plus vous estes*

grands & élevez en mérite, plus vous avés excité l'envie & la haine du Démon. Et vous devez compter qu'il fera tous ses efforts, qu'il épuiſera toutes ſes ruſes pour vous perdre. Il voit bien qu'il ne gagneroit rien ſur vous par l'appas des plaiſirs, & par la rigueur des tourmens. Vous avez renoncé aux uns & vaincu les autres : mais cet eſprit artificieux dit en luy-meſme, il faut que je les broüille enſemble, il faut que je ſeme des diſcordes & des diſſiſions parmy eux. Il faut que j'altere la charité dans leur cœur par de faux rapports, par des ſupo-

46 MERCURE

cons, par des défiances mutuelles, par des disputes contentieuses. Par ce moyen je rendray inutile tout le fruit de leur martyre ; car à quoy sert le martyre ou du sang ou de la Penitence sans la charité ? Quand je livrerois mon corps aux flammes , si je n'ay la charité , cela ne me serviroit de rien , dit le grand Apostre.

Mais doit-on rien craindre de semblable, Madame, d'une Communauté qui a le bonheur de vous avoir pour Chef & pour Abbessé, puisque tout le monde avouë que parmy tant d'éminentes qualitez qui vous distinguent, la douceur,

la moderation & la prudence tiennent le premier rang, & vous élevent autant au dessus des autres Abbesses de l'Eglise, que cette Dignité vous élève au dessus du commun des Religieuses? Ce sont des Vertus hereditaires dans vostre Maison, Madame, que la douceur & la clemence. Vous les avez reçues avec le sang. Vous les avez succées avec le lait, mais la grace les a consacrées en vous, par le saint usage qu'elle vous en a fait faire. Oüy, Madame, vous avez fait dans le Cloistre, & parmy d'illustres Vierges de JESUS-CHRIST,

48 MERCURE

ce que ce grand Prelat , qui vous est beaucoup moins uny par les liens de la chair & du sang , que par ceux de la grace , & par la conformité des sentimens de l'esprit & du cœur , a fait dans la plus illustre Eglise du Monde, & dans le plus sçavant Clergé de l'Univers. A son avènement au Thrône Archiepiscopal de cette grande Ville , il trouva l'Eglise de Paris dans le mesme état que l'Apostre Saint Paul trouva autrefois l'Eglise de Corinthe partagée par des disputes honteuses , l'un disant je suis à Paul , l'autre à Apollo , & l'autre à Cephas.

phas. Mais à l'exemple de ce grand
 Apostre , il calma tout par sa
 presence. Il ramena la tranquillité
 & la paix. Aussi , Madame, le
 Démon jaloux de la Sainteté de
 cette Maison , & de l'édification
 générale qu'elle donnoit à toute
 l'Eglise par la discipline regu-
 lière qui s'y observoit avec toute
 l'exactitude imaginable , & par
 la pratique de toutes les vertus,
 avoit tâché d'y jeter quelques se-
 mences de division ; mais vostre
 prudence a tout calmé. Vous avez
 paru , Madame , & toutes les
 disputes ont cessé. La grace de
 JESUS-CHRIST n'a plus parta-
 Decembre 1685. E

50 MERCURE

gé les cœurs. Elle les a unis selon
sa nature & son institution. Toute
cette grande Communauté ne fait
plus qu'un cœur & qu'une ame
comme la société des premiers Fi-
dèles de Jerusalem. En un mot,
on ne voit plus icy d'autre émula-
tion que celle d'imiter vos vertus,
Madame, comme vous imitez
parfaitement celles de la Vierge..

Voicy un autre endroit
d'un Sermon que M^r de Fes-
sel Docteur de Sorbonne, &
Chanoine Theologal de l'E-
glise Cathedrale de Soissons,
y fit le Dimanche 18. du mois
passé. Il vous plaira d'autant

plus, qu'ayant une estime
très-particulière pour le mé-
rite & les grandes qualitez
de M^r l'Abbé Huet, nommé
à l'Evêché de Soissons, vous
verrez dans ce Discours avec
quelle joye & quels applau-
dissemens toute la Ville a ap-
pris ce digne choix de sa Ma-
jesté. M^r l'Abbé du Fesset,
après l'*Ave Maria*, de ce Ser-
mon, parla de cette manière.

*J*e vous dis il y a fort peu de
temps, mes Freres, que par le da-
ccès de Messire Charles de Bour-
don, nostre digne Evêque, nous
estions tous devenus des Enfans

E ij

52 MERCURE

sans Pere, un Troupeau sans Pasteur, des Membres sans Chef, Et que dans cette perte generale, l'esperance d'un Successeur capable de la reparer, estoit la seule consolation que nous devions nous permettre; mais que comme un digne Eveque estoit un grand don de Dieu, il nous le falloit meriter par nos prieres. Fin vltay tous les Colleges, toutes les Communautéz, toutes les Familles, a demander qu'il plust au Ciel d'inspirer le Roy de nous donner un Prelat que Dieu luy mesme eust formé selon son cœur, et qu'il eust remply de son double esprit; un

GALANT. 53

homme Apostolique de la trempe de ceux des premiers Siecles, qui eust long-temps travaillé au dedans à se rendre digne de l'Episcopat, sans avoir jamais pensé à estre Evêque ; car, comme dit admirablement Saint Chrysostome, celui qui brigue un Evêché, ne croit pas au Jugement de Dieu, & il a renoncé à son salut. J'ay à vous dire aujourd'huy, mes Freres, que nos prieres ont esté exaucées. LOUIS le Grand, toujours auguste, toujours éclairé, toujours équitable dans ses choix, persuadé qu'il ne peut mieux conserver les conquestes miraculeuses qu'il fait

E iij.

54 MERCURE

pour l'Eglise, par le terreur general de tous ses Sujets qui s'en es-
roient malheureusement sepa-
rez, qu'en luy donnant des E-
vesques aussi vertueux que sca-
vans, aussi zelez pour la verité
de la doctrine, que pour la sain-
teté des mœurs, a nommé pour la
conduite de ce Diocese Messire
Pierre Daniel Huet. Nous ne
pouvions souhaiter un plus illustre
Prelat. Il est si remply de merite,
d'érudition & de science; il a tant
de probité, de sagesse, de vertu
solide & de pieté; il est si profond
dans les belles lettres, & dans la
discipline de l'Eglise, si interieur,

si homme d'Oraison, si honneste
 & si affable, que nous avons tout
 sujet de benir Dieu, & de remer-
 cier le Roy qui nous l'a donné pour
 nostre Pasteur. C'est à nous main-
 tenant à travailler à nous mettre
 en estat de profiter des rares talens
 & des graces extraordinaires dont
 Dieu l'a remply. C'est à nous à
 redoubler nos prieres. Joignons-les,
 mes Freres, joignons-les aux sien-
 nes. Il est presentement en retrai-
 te, où il se prepare aux fonctions
 excellentes de son Ministere. Là il
 converse avec Dieu comme Moïse
 sur la Montagne. Là il se trans-
 figure comme le Sauveur du Mon-

56 MERCURE

de sur le Thabor. Là il parle de nous à Dieu, & luy-mesme représente nos maladies spirituelles, en attendant qu'il nous en vienne parler, & y donner les remèdes nécessaires. Demandons que par l'onction de son Sacre, il soit transformé en un homme tout nouveau, que par la plénitude de la charité qui forme le caractère des Evêques, il soit autant élevé au dessus de luy-mesme, qu'il est élevé au dessus de nous par son mérite; que cette onction luy donne toute l'humilité, tout l'amour, toute la fermeté, tout le détachement de Saint Pierre, toute la fidélité, tous

les bons desirs, tous les sages conseils de David. Mais en demandant pour luy toutes ces graces, demandons à Dieu pour nous toute la docilité & toute l'obeissance, sans lesquelles nous luy serions une double charge. Il est nostre Pere, nostre Maistre, nostre Pasteur, nostre Chef; & les Enfans devant aimer leur Pere, les Disciples écouter leur Maistre, les Oüailles suivre leur Pasteur, les Membres s'unir à leur Chef, ce nous est une obligation indispensable d'appliquer nos soins à nous acquitter fidèlement de tous ces devoirs.

Quelques marques d'atta-

58 MERCURE

chement & de veneration
 que l'on donne à ceux qui
 sont élevez dans un haut
 rang, elles ne sont pas tou-
 jours des assurances que l'on
 ait pour eux une veritable
 estime ; mais quand on pa-
 roist sensiblement touché
 de leur perte, & qu'on rend
 à leur memoire des honneurs
 proportionnez à ceux qu'on
 rendroit à leurs personnes,
 s'ils estoient vivans, il n'y a
 point à douter qu'on n'ait
 pour eux dans le cœur ce
 qu'on a souvent fait voir sur
 les lèvres. Nous en voyons

un exemple dans la mort de M^r le Chancelier, puis qu'au lieu d'oublier ce grand Ministre, ou du moins de cesser de luy donner les mesmes marques de la tendre & respectueuse estime qu'on avoit pour luy, chacun s'est efforcé à l'envy de rendre des honneurs funebres à sa memoire.

Les Religieux Benedictins de la Congregation de Saint Maur ont commencé. Sitost qu'il fut mort, le Pere D. Benoist Bracher leur General, ordonna qu'on dist plus

60 MERCURE

de quinze cens Messes, que les jeunes Religieux fissent une Communion, & que chaque Monastere de la Congregation celebrast un Service solennel pour le repos de l'Ame de cet illustre Défunt. Mais afin que leur zele ne parust pas seulement dans le Cloistre, ils firent un Service fort magnifique dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Germain Desprez, le Samedi 17. du mois passé, le tout par les soins du P. D. Claude Bretagne, Prieur de ce Monastere, & grand Vicaire de M^r

GALANT. 61

l'Archevesque de Paris.

On avoit tendu toute l'Eglise jusqu'aux naissances de la Voute. Le tour du Chœur estoit garny de grands Écussons entremeslez de Masses posées en sautoir sous un Mortier d'or rebrassé d'hermines, & liées d'un Cordon bleu d'où pendoit la Croix de l'Ordre du Saint Esprit. On y avoit ajouté deux lez de velours, chargez de petits Ecussous & de Masses, qui composoient tout l'ornement de la Croisée de l'Eglise, & des costez où estoit

62 MERCURE

la Représentation. La Corniche qui est autour du Sanctuaire, & qui regne sur toutes les Chaires du Chœur, estoit garnie d'un grand nombre de Chandeliers d'argent avec des cierges de cire blanche chargez d'Ecussions & de Masses entremêlées, comme je l'ay déjà dit. Le grand Autel estoit orné de dix-huit Chandeliers d'argent des plus beaux de Paris. Deux grands Anges d'argent massif soutenoient la Croix de vermeil doré, & enrichie de pierreries, que feu Madame

la Princesse Palatine a donnée à cette Abbaye. Outre cela, comme l'on avoit découvert le parement d'Autel qui est de vermeil doré, on peut assurer qu'il seroit fort difficile de rien trouver de plus riche & de mieux orné. Je ne parle point icy de la disposition avantageuse de l'Eglise pour ces sortes de Ceremonies, parce que je vous l'ay marquée fort exactement, en vous entretenant du Service que ces mesmes Peres firent pour la Reine il y a deux ans. Je vous diray

64 MERCURE

seulement qu'on avoit placé la Representation à vingt-cinq pas de l'Autel du costé de la Nef. Ceux qui l'ont veüe l'ont trouvée fort bien prise dans sa simplicité, parce qu'ils y ont remarqué beaucoup d'agrément sans confusion d'ornemens inutiles. C'estoit un Octogone de six degrez, sur lequel on avoit élevé une maniere de Tombeau couvert d'un grand Poële de velours noir bordé d'hermines, aux Armes du Défunt, & par dessus un autre drap plus petit broché or & argent à gros

fleurons rouges veloutez. La figure de M^r le Chancelier estoit posée à genoux sur le Tombeau. Il estoit revestu d'une Soutane de satin violet, & par dessus il avoit sa Robe de velours aussi violet, doublée de satin rouge, avec le Cordon bleu au col, d'où pendoit la Croix de l'Ordre du Saint Esprit, dont il estoit Commandeur. Devant luy estoit le Mortier de toile d'or rebrassée d'hermines, la Couronne & les Masses de Vermeil doré, qui sont les marques de la Dignité,

Decembre 1685.

E

66 MERCURE

le tout posé sur un Carreau de velours couvert de crespes. Cette attitude d'un Mort représenté comme vivant sur son Tombeau, n'est pas extraordinaire, puis qu'elle se justifie par un grand nombre de monumens anciens & nouveaux ; particulièrement à Saint Denys, où les Roys Charles VIII. Louïs XII. François I. & Henry II. sont ainsi à genoux sur leur Tombeau.

Aux quatre principaux Angles de l'Octogone, s'évoient quatre Piramides de

Marbre blanc fin, avec leurs
 Panneaux de Marbre noir
 sur leurs pedestaux de mê-
 me. Les Piramides estoient
 rehaussées de Masses, de Le-
 zards, & d'Etoiles de Bron-
 ze disposées sur chaque face
 en maniere de Festons, &
 souvenoient de grosses Gi-
 randoles fort bien éclairées;
 le reste des degrez de l'Oc-
 togone estant garny de plus
 de six-vingts Chandeliers
 d'argent, dont les cierges
 estoient chargez d'armoi-
 ries & de masses entremê-
 lées.

F ij

68 MERCURE

Il y avoit au tour de la Representation des Cartouches, dans lesquels on avoit peint des Devises & Emblèmes fort Spirituelles, composées par un sçavant Religieux de la Congregation. C'est le mesme qui est Auteur d'un Eloge Latin, ou Prose quarrée à la louange de M^r le Chancelier, qu'on prit soin de distribuer à tout l'Assemblée avant la Cere- monie. Cét Eloge qui est fort long, est digne de la curiosité de tous ceux qui connoissent la beauté des

GALANT. 69

Ouvrages de cette nature. Le Mausolée estoit couvert d'un riche Dais en maniere de Lit d'Ange , ayant un fond de Velours noir croisé de Moire d'argent. Le tour estoit de Moire aussi d'argent, bordé de riches Campanes recroisées qui se terminoient en Houpes de soye & d'argent. Quatre gros Bouquets de plumes avec leurs aigrettes remplissoient les quatre coins du Dais. Les chutes des Rideaux liez par bouillons, avoient beaucoup d'agrément.

70 MERCURE

ment , & faisoient un tres-bel effect.

Le P. General de la Congregation , assisté de douze Officiers tous revestus de riches Orneimens , officia solennellement à la grand-Messe qui fut chantée par plus de quatre-vingt Religieux , dont la modestie édifia beaucoup l'Assemblée , qui estoit composée de plusieurs personnes de la premiere Qualité. La décoration de ce Service a esté conduite par le Pere Barré Procureur de l'Abbaye , &

par le celebre M^r Benoist, si connu par son Cercle Royal. C'est luy qui avoit fait le beau Portrait en Cire de M^r le Chancelier, & qui avoit disposé la Figure dans une attitude qu'on a trouvée fort naturelle. Il y avoit dix Devises ou Emblèmes.

La I. representoit un Lézard qui s'étend sur une muraille, & se montre tout entier à un Soleil brillant de lumiere, avec ces paroles,

Soli se totum explicat.

72 MERCURE

Ce qui marque que LOÜRS
LE GRAND est le seul qui
ait bien connu la Sagesse
des Conseils de feu M^r le
Chancelier , parce que ce
digne Ministre ne s'est ja-
mais découvert tout entier
qu'à son Roy.

La II. avoit pour Corps
un Lezard victorieux au mi-
lieu des Scorpions & des
Araignées , & pour ame,

Venenato mortifer hosti.

Les Naturalistes remar-
quent que le Lezard est en-
nemy mortel des Araignées
& des Scorpions qu'il tue de
son

son seul regard. Le Livre que Tertullien a écrit contre les Heretiques , & auquel il a donné le titre de *Scorpiacum* , nous fait entendre par les Scorpions & les autres animaux de cette sorte, l'Herésie que M^r le Chancelier a toujours eu soin de détruire , autant qu'il a esté en son pouvoir.

La III. estoit un Lezard posé devant un Palais Royal, qui est en Perspective, avec ces mots ,

Inter quatuor sapientior sapientibus, Stellio in Adibus Regis.

Decembre. 1685- G

74 MERCURE

Cette pensée est tirée de l'Ecriture Sainte au 30. Chapitre des Proverbes , aussi-bien que l'Inscription , qui s'applique fort avantageusement à feu M^r le Chancelier , principalement lorsqu'il estoit Secrétaire d'Etat.

La I V. est un Lezard passant un torrent sur une épée , avec cette Inscription ,

Fausta fert omina Regi.

Ceux qui sçavent nostre Histoire se souviendront des services importants , que feu M^r le Tellier a rendus au Roy , dans les temps les plus fâcheux.

GALANT. 75

La V. marquoit un Ciel tout remply d'Etoiles, entre lesquelles on en voyoit briller trois de la premiere grandeur, avec ces paroles,

Solatia noctis.

Pour faire voir combien l'on a tiré de secours de la grande fidelité & constance de M^r le Chancelier, dans le temps de la Minorité & des Troubles.

La VI. representoit le Signe de la Balance, dans le Zodiaque, environné d'Etoiles sous un Soleil, avec cette Inscription.

Gij

76 MERCURE

Hoc æquissimus Orbi.

Lorsque le Soleil est au Signe de la Balance , il est sur l'Equateur. , & partage également les jours & les nuits à tout le monde. Il est aisé de voir que l'on a voulu marquer par là , que la Justice n'a jamais esté mieux administrée que sous le Règne de LOÜIS LE GRAND , & par un plus digne Ministre que M^r le Tellier.

La VII. faisoit voir un Pain de cire rompu en deux sur une table , qui portoit d'un costé deux Chande-

liers d'Autel avec leurs Cierges, & de l'autre costé des Lettres seellées du grand Sceau de Sa Majesté. Le Tapis estoit miparty, semé de Lezards & d'Etoiles, le tout aux Emaux des Armes de M^r le Tellier, avec ces paroles tirées de l'Evangile du jour,

*Qua sunt Caesaris, Cafari;
qua Dei Deo.*

Ce raport fort ingenieux des Lettres seellées avec les Lezards, qui sont pour la Terre; & des Chandeliers avec les Etoiles qui sont

G iij

78 MERCURE

pour le Ciel , fait voir par une application tres-heureuse , toute la conduite de ce grand Ministre qui a toujours pris pour le principal motif de ses actions *Dieu & le Roy.*

La VIII. estoit encore tirée de l'Ecriture Sainte. On y voyoit trois Etoiles qui lançoient comme des rayons foudroyans vers la Terre , avec cette Inscription prise dans le Chapitre 5. des Juges,
Manentes in ordine suo pugnauerunt.

On a voulu exprimer par

là , que quoy que M^r le Chancelier fust un homme de Robe , il n'a pas laissé d'avoir part aux Victoires remportées sur nos Ennemis , non seulement par le soin qu'il a eu des Armées comme Intendant , & comme Secrétaire d'Etat pour la Guerre ; mais aussi par les grandes lumieres qu'il a données dans le Conseil.

La IX. representoit un Trépied à la facon de ceux des Oracles anciens. Il estoit formé de trois Lezards d'argent qui soustenoient chacun une

G iiij.

80 MERCURE

Etoile d'or avec ces mots ,

Hoc noster meliora Oracula

Phæbus.

On avoit depeint dans la X. cette main miraculeuse qui condamne l'Impie & le Sacrilegue Balthasar , en écrivant sur la muraille ces paroles terribles , M A N E T H E C E L . . . qui n'estoient pas achevées , pour donner à connoître qu'elles ne faisoient pas l'Inscription principale qu'on a marquée par ces mots ,

Impia damnat.

Cette peinture represen-

te la dernière action de la Vie de M^r le Chancelier, qui n'a pû finir par une expédition plus heureuse, qu'en signant la Revocation de l'Edit de Nantes, & la Condamnation de l'Herésie, qui avoit prophané nos Sanctuaires & nos Vases sacrez, par les Impietez & les Sacrileges qu'elle a commis par tout ce Royaume.

Les Recolets de la Ville de Luxembourg ont fait un pareil Service, avec toute la magnificence qui peut entrer dans une si lugubre Ce-

82 MERCURE

remonie. M' le Marquis de Lambert, Gouverneur de cette Place, y assista avec tous les Officiers de la Garnison. Messieurs du Conseil & du Magistrat s'y trouverent aussi en corps, & toutes les Personnes qualifiées de la Ville, suivirent l'exemple qu'ils donnerent de leur zele.

On a rendu ce mesme devoir à la memoire de ce digne Chef de la Justice dans l'Abaye de S. Arnoult de Mets. On y chanta la Messe en Musique, & le Service fut fait par les soins de Messieurs.

les Secretaires du Roy.

On en a aussi fait un à Chastel - Censey en Nivernois , aussi-bien qu'à Perpignan, où la nouvelle de cette mort ne fut pas plutôt portée , que M^r le President Trobat , Intendant en Roussillon, donna des marques de l'attachement qu'il a toujours eu pour la Maison de M^r le Tellier. Il fit dire un tres-grand nombre de Messes dans toutes les Eglises de la Ville , & l'on éleva par son ordre un superbe Mausolée au milieu du Chœur de Nostre - Dame.

84 MERCURE

de la Real. Il estoit en Pyramide, & de figure quarrée, & avoit quatre toises de hauteur sur seize de superficie. Deux rangs de flambeaux de cire blanche estoient sur chacun des quatre degrez de ce Mausolée, qui diminuoient en Pyramide jusqu'au sommet, où l'on avoit étendu un grand tapis, & mis un carreau de velours noir, sur lequel estoit le Mortier de toile d'or rebrassé d'hermines, avec les deux grandes Masses passées en sautoir, & les grands Seaux du Royaume.

Cette triste Ceremonie se fit le 15. du mois passé. Toutes les personnes de qualité de la Ville de Perpignan, & les Officiers de la Garnison se rendirent dans l'Eglise Collegiale & Abbatiale de Nostre-Dame, où M^r l'Abbé de la Real, Frere de M^r le President Trobat, fit l'Office avec toute la solemnité possible. Il celebra la Messe en habits Pontificaux, crossé & mitré, & elle fut chantée en Musique.

Les Capucins se sont distingués dans ces mesmes de-

voirs de pieté rendus à feu M^r le Chancelier, dans leur Convent de la rue Saint Honoré, & dans tous les autres de cet Ordre, auxquels le Pere Charles François de Paris, Vicaire de ce Convent, Frere de M^r le Chevalier, Commissaire apointé à la conduite du Regiment des Gardes, écrivit une Lettre Circulaire. Après leur avoir marqué que le Pere Provincial souhaitoit que dans toutes leurs Communautés on fist pour ce grand Ministre les mesmes choses qu'on avoit accoustumé de

pratiquer à la mort de chaque Religieux de l'Ordre, il ajouste ce qui suit. Les importants services que ce digne Chancelier a rendus à l'Eglise & à l'Etat, sa tres-haute pieté, l'extrême bonté qu'il avoit pour les Pauvres, sa douceur & sa modestie presque inimitable dans l'éclatante élévation que son seul mérite luy avoit procuré, le zele & la fidelité inviolable qu'il avoit pour les interests & la gloire de nostre auguste Monarque, enfin l'approbation generale qu'il s'estoit acquise par sa profonde érudition, son experience

consommée dans les affaires, & ses autres admirables qualitez ayant engagé tout le monde à faire des Prieres publiques pour le repos de son ame ; nous y sommes d'autant plus obligez, que pendant toute sa vie, il a eu pour nostre Ordre une estime & une affection singuliere, & qu'il estoit le Protecteur & le Syndic general de tous les Capucins de France. Ce n'estoit pas sans raison, Madame, que ce grand Homme estimoit si fort les Capucins, puisque l'avantage que l'Eglise tire de leur zele, les rend dignes de la

veneration que tout le monde a pour eux. Ils ne laissent échaper aucune occasion d'en donner des marques, qu'ils ne l'embrassent avec beaucoup de ferveur, & presentement ils ont plus de mille de leurs Religieux employez aux Conversions des Religionnaires.

Le 3. de ce mois, il y eut aussi un Service tres-solemnel pour feu M^r le Chancelier, dans l'Eglise des Carmes des Billettes. Les Chevaliers de Nostre-Dame du Montcarmel & de Saint La-

Decembre 1685.

H.

90 MERCURE

zare qui le faisoient faire , y assisterent en corps au nombre de plus de cent. L'éclat & la magnificence y parurent , mais d'une maniere triste , qui faisoit connoistre combien tout le monde estoit sensible à la perte que la France a faite en la personne de cet illustre Ministre. Voicy un Sonnet de M^r de Benferade , sur cette mort.



Sur la mort de M^r le Chan-
celier..

L' Ame de ce grand Homme est
au dessus des airs,
D'une eternelle paix elle goûte les
charmes..

Oste un peu ton bandeau pour essuyer
tes larmes,

Justice, & pour bien voir quel Mi-
nistre tu perds.



Employe à son Tombeau la main des
plus experts,

Il y descend aimé, tranquile, & sans
alarmes ;

Dans un sang qui prend soin des Au-
tels & des Armes,

Il est encore utile au Maistre que tu
sers..

Hijj

92 MERCURE

Comblé d'ans & d'honneurs, la Par-
 que le respecte ,
 Attend qu'il ait scellé l'Arrest contre
 une Secte ,
 Par qui de son repos l'Etat se vid
 privé.
 Il en a veu la fin qu'il a tant sou-
 haitée ,
 Et cette mesme mort fatale & regret-
 tée ,
 Est le premier malheur qui luy soit
 arrivé.

Vous ne serez pas fâchée
 de voir ce qu'a fait le mesme
 M^r de Benferade, sur une au-
 tre mort qui n'a pas moins af-
 fligé que surpris toute la Fran-
 ce.

Sur la mort de Monsieur le
Prince de Conty , mort
de la petite verole.

Quelle marque d'amour Conty
vient de produire !

Quel couple se sépare , & quel sort
est le leur !

Qui des deux ne meurt pas , & trai-
ne sa douleur ,

En pire estat que l'autre , hélas ! se
voit réduire.



Fleau des Teints délicats , qui cher-
che à les détruire ,

D'un si digne Héros le peu digne
malheur !

Falloit-il que ce mal s'en prist à la
valeur ,

De ce qu'à la Beauté ce mal n'avoit
scu nuire ?

94 MERCURE



*Pour la Foy , pour la gloire il courut
aux dangers ,
Exposa son beau sang sur les bords
étrangers ;
Là que ne fit-il point , & qui le pour-
ra croire ?*



*Mesme , il n'attendit pas les ordres de
son Roy ,
Le plus ferme soutien qu'ait jamais
eu la Foy ,
Et le plus chaud amy qu'ait jamais
eu la gloire..*

**Je vous envoie un second
Sonnet sur cette mort..**

A Madame la Princesse
de Conty.

P Rincesse , tarissez la source de
ces larmes ,
Qui font tort à l'éclat d'un visage si
doux ,
Et dont un noir venin fatal à vostre
Epoux ,
Dans toute sa fureur a respecté les
charmes.



Conty naquit d'un sang nourry dans
les alarmes ;
L'infidelle Croissant sentit ses pre-
miers coups :
Et si le Sort cruel n'en eust esté ja-
loux ,
Son Roy l'eust veu combattre , & bril-
ler par nos Armes.



*Tous vos tristes regrets ne le rappel-
lent pas ;*

*Les Rois & les Bergers sont sujets au
trépas :*

*Il n'est point de secret pour ranimer
leur cendre.*



*Quel plus charmant remède à vos
vives douleurs ,*

*Que de voir un grand Roy d'une a-
mitié si tendre ,*

*Prendre soin de vous plaindre , &
d'essuyer vos pleurs ?*

Ce dernier Sonnet est de
M^r le Clerc de l'Academie
Françoise. M^e le Duc de
S. Aignan ayant esté fait, Di-
recteur

recteur de cette fameuse
Compagnie au commence-
ment d'Octobre, vint y pren-
dre seance en cette qualité
de Directeur le 17. du mois
passé, & dit à ces Messieurs
d'une maniere toute obli-
geante ; *Que la place dans la-
quelle ils le voyoient alors ne luy
auroit pas esté moins agreable
qu'elle luy estoit glorieuse, s'il a-
voit pû se persuader qu'ils eussent
approuvé par leur choix ce que le
sort avoit fait en sa faveur; Que
c'estoit un avantage dont il n'o-
soit se flater; mais qu'il occupe-
roit au moins cette place avec un*
Decembre 1685. I

98 MERCURE

esprit si soumis à leurs sentimens, & un cœur si rempli d'estime & de veneration pour cette Illustre Compagnie, qu'elle auroit lieu d'en estre satisfaite; Que si quelque chose luy pouvoit donner de la peine, au milieu de tant de sujets de satisfaction, c'estoit le peu de temps qu'il pourroit avoir d'en profiter, à cause de l'assiduité où sa Charge l'obligeoit auprès du Roy; mais que comme il ne pourroit s'éloigner d'eux, que pour s'approcher de ce grand Monarque, de qui le Regne estoit plein de merveilles, pour la sacrée Personne, duquel ils avoient tant

d'attachement & de zèle, & à la gloire duquel ils parloient si bien; il vouloit esperer qu'ils excuseroient ce mauvais effet par la bonté de sa cause; & qu'ils luy permettroient d'achever son année de Service auprès de Sa Majesté, comme il l'avoit commencée; après laquelle il se rendroit auprès d'eux le plus souvent qu'il pourroit, afin de leur faire connoître à quel point il estoit charmé de ce qu'il leur entendoit dire, & ce qu'il voudroit faire pour meriter leur approbation.

Ce mesme jour, il fut résolu que la Compagnie dépu-

I ij

teroit à M^r Boucherat, Chancelier de France , pour le féliciter sur le choix que le Roy venoit de faire de sa Personne pour remplir une place si importante, & M^r le Duc de S. Aignan ayant eu quelques raisons pour se dispenser de porter la parole comme Directeur, M^r Boyer, alors Chancelier de l'Academie, s'en trouva chargé. Ceux qui l'accompagnerent furent M^r Doujat, Doyen, M^r Charpentier, M^r l'Abbé de Dangeau, M^r l'Abbé Tallemant le jeune, & M^{rs} Bergeret, Racine,

Despreaux , & le Clerc. M^e le Duc de S. Aignan les presenta à M. le Chancelier , & luy dit ; Que ne se trouvant pas assez d'éloquence pour s'en servir auprès d'une Personne de sa Dignité & de son grand merite, il avoit prié M^s de l'Academie Françoisse de trouver bon qu'il les presentast seulement, & que M^e Bøyer qui remplissoit dans la Compagnie la seconde Charge apres celle de Directeur qu'il occupoit, portast la parole dans le Compliment qu'ils venoient luy faire.

102 MERCURE

Après cela M^r Boyer luy parla de cette sorte.

MONSEIGNEUR,
L'Académie Française, toujours attentive à tous les pas & à toutes les démarches que fait son Auguste Protecteur, ne sçauroit assez louer aujourd'huy sa Sagesse & sa Justice dans le choix qu'il a fait de vostre Personne, pour remplir la plus haute Dignité de l'Estat, & pour nous consoler en mesme temps de la mort de vostre Illustre Predecesseur. Ce n'est point une de ces elevations précipitées qui surprennent

l'attente publique , & qui causent quelquefois moins de joye que d'étonnement. Il y a long-temps que nous vous suivions des yeux dans le chemin que vous vous estes tracé vous-mesme pour arriver à la place où vous estes. Nous avons vû par quels degrez vous y estes monté : Une application infatigable à tout ce qui fait le Magistrat achevé ; un Sçavoir à qui rien n'est échapé de ce qui sert à l'administration de la Justice , une Probité incorruptible , une Expérience consommée , une Sagesse nourrie des plus solides connoissances de la Politique & de la Juris-

I iij

prudence. Mais pourquoy s'engager dans un détail qui seroit trop long , pour voir dans toute son étendue un Merite que vôtre Modestie a pû vous cacher à vous-mesme , & qu'elle n'a pû dérober aux yeux de toute la France ? Ne suffit-il pas de voir la Grandeur que ce Merite vous a procurée ? Souffrez pour cela , MONSIEUR , que l'Academie Françoisise qui sçait l'Art de définir les choses , & d'en faire des images vives , vous représente à vous-mesme , avec cette nouvelle Gloire qui vous environne. Souffrez qu'elle vous contemple sur le plus

auguste & le plus glorieux Tribunal de l'Univers, où vous estes devenu la premiere Intelligence de l'Estat, sous le plus grand Roy de la Terre; l'Organe de sa Justice souveraine, l'Oracle de ses Loix, le Dispensateur de ses Graces, & le Dépositaire de son Autorité.

Il est mal-aisé, MONSEIGNEUR, d'ajouter quelque chose à de si grands noms : mais au moins vous sçavez que dans le Regne de LOUIS XIV. si la Grandeur peut avoir des bornes, la Gloire n'en a point. Luy-mesme en donne l'exemple. S'il a bor-

106 MERCURE

né ses conquêtes par la Paix, on voit en mesme temps quelle abondante moisson de Gloire il s'est fait au milieu de cette Paix. Tant de milliers d'ames égarées, & ramenées au sein de l'Eglise, font plus d'honneur à sa Pieté, que tant de Places conquises sur ses Ennemis n'en ont fait à sa Valeur.. C'est à cette Gloire plus solide & plus durable que toute autre, que vous allez contribuer par vos soins & par vos conseils, & c'est par là que la vostre s'augmentera tous les jours.

Cependant, MONSEIGNEUR, agréez qu'après vous avoir regar-

dé dans ces importantes occupations
sous cette idée de Grandeur , pour
nous rassurer contre cette Majesté
si severe & si terrible qui est pres-
que inseparable de vostre Dignité,
nous regardions en vous cette
charmante politesse qui vous ga-
gne les cœurs de tout le monde ;
cette noble facilité qui vous rend
toûjours accessible au merite & à
la vertu ; cette Bonté bienfaisan-
te & genereuse, qui est le Refuge
des foibles & des malheureux.
Agréez sur tout que l'Academie
Françoise , qui vous regarde com-
me le Chef & le second Protec-
teur des Sciences & des belles Let-

108 MERCURE

*tres , se flatte de cette douce pens-
sée que vous voudrez bien jeter
quelquefois vos regards sur une
Compagnie qui travaille à polir
une Langue que vous parlez si
bien , qui doit estre la Langue de
toutes les Nations , & qui servi-
ra mieux à immortaliser LOUIS
LE GRAND , que ces bronzes &
que ces marbres qu'on luy prepare
avec tant de magnificence.*

*Ce Discours que M^r Boyer
prononça avec beaucoup de
force & de grace , luy attira
de grands applaudissemens.
L'attention que M^r le Chan-
celier luy presta, fit assez con-*

noistre combien il en estoit fatisfait. Il y répondit avec cette honnesteté qui luy est si naturelle, & avec des termes pleins de bonté & de reconnoissance. Il dit, *Qu'on luy faisoit beaucoup d'honneur de croire qu'il avoit une estime particulière pour les Gens de Lettres; Qu'il avoit eu autrefois Messieurs Godeau, Chapelain & Conrard, Illustres Academiciens de la premiere Institution, pour ses intimes & familiers Amis, & qu'il avoit toujours crû que le Corps des Gens de Lettres estoit un des plus considerables de l'Estat, & que*

110 MERCURE

*sans eux il n'y avoit point de
Regne heureux, poly & florissant;
Que c'estoit un des principaux
avantages de celui du Roy, com-
me c'en estoit un pour les Gens de
Lettres d'avoir dans les admira-
bles Actions de cet incomparable
Monarque une ample matiere
pour exercer leur éloquence. En
suite il s'étendit sur le succez
incroyable qu'on voit tous
les jours dans cette grande
entreprise, & si digne d'un
Roy Tres-Chrestien, que Sa
Majesté a faite d'exterminer
en France une Secte malheu-
reuse qui a duré si long-*

GALANT. III

temps. Il finit par des assurances de l'estime très-sincère & très-passionnée qu'il avoit pour l'Académie Française , & de l'ardeur qu'il auroit toujours de la servir , & de luy conserver ses Privilèges.

Aussi-tôt que M^r Boucherat eut esté nommé Chancelier de France , les Avocats au Conseil résolurent de luy aller faire leurs Complimens. Ils se rendirent à Fontainebleau , & M^r de Caussan leur Doyen luy parla de cette sorte.

MONSEIGNEUR,
Les Avocats au Conseil du Roy se presentent à vôtre Grandeur avec toute l'humilité & l'obeissance qu'ils vous doivent. Ils vous témoignent la joye extrême qu'ils ont de vostre Promotion, & de l'honneur qu'il a plu au Roy de vous faire, en vous commettant la plus sublime Dignité de son Royaume. Bien que cette recompense ne püst avec justice estre refusée à vos actions toutes vertueuses & glorieuses; neanmoins, Monseigneur, l'on peut dire que le choix de Vostre

GALANT. 113

Personne pour cette éminente
 Charge, est encore plus honora-
 ble que la Charge mesme, puis-
 que ce choix a esté fait par le ju-
 gement du plus Juste & du plus
 Sage de tous les Roys de la Ter-
 re. Les dons des Rois (comme
 ceux des Dieux dans Homere)
 sont toujors grands & magni-
 fiques; mais quant ils sont faits
 pour le seul prix du merite & de
 la vertu, ils sont inestimables.
 Cette vertu & ce merite se ren-
 contrant heureusement en Vostre
 Personne, Monseigneur, nous
 donnent une grande esperance,
 que par Vostre Sagesse & par
 Decembre 1681. K

114 MERCURE

Vostre Justice singuliere , ce Siecle
sera comblé de felicité , & que
la Justice conservant son pur &
ancien lustre , Vous honorerez les
Avocats au Conseil de vostre
Protection.

M^r le Chancelier répon-
dit , Qu'il avoit connoissance des
Reglemens du Conseil , à com-
mencer par celui de 1660. au-
quel il avoit travaillé , comme
ayant esté l'un des Commissaires
nommez pour l'examiner par
M^r le Chancelier Seguier , du-
quel il avoit l'honneur d'estre
Parent ; Qu'il sçavoit aussi
celuy de 1673. Qu'il leur enjoin-

GALANT. 115

gnoit d'avoir toujours soin qu'on les suivist dans leur Corps, & qu'il lousit la bonne Discipline qui s'y observoit, les exhortant à la bien entretenir s'ils vouloient obtenir la protection qu'ils luy demandoient. J'ajouteray icy à ce que je vous dis le dernier mois de la Maison de M^r Boucherat, qu'outre les alliances que je vous ay marquées qu'il avoit dans la Robe, il a encore celles de M^{rs} de Molé, Megrigny, Pithou, Miron, & qu'il descend du Chancelier des Dormans.

K ij

116 MERCUR

Plusieurs Femmes luy ont
aussi fait des Alliances tres-
confiderables dans l'Epée,
& nous envoyons encore
aujourd'huy deux du nom
de Boucherat, dont l'une a
épousé M^r de Mailly Falart,
& l'autre M^r le Comte de
Mailly Croüy, dont la Sœur
avoit épousé le grand Chan-
celier de Lithuanie.

Voicy encore deux Son-
nets de M^r le Clerc. Ils sont
à la gloire de ce nouveau
Chancelier.

GALANT. 157

E Nfin selon nos vœux tes glo-
rieux travaux,
Illustre BOUCHERAT, trouvent leur
recompense.

LOUIS à l'Univers apprend ce que
tu vaux ,
Par le discernement dont il te la dis-
pense. ❧

D'un Roy si vigilant à prévenir nos
maux ,

A porter jusqu'au Ciel le bonheur de
la France ,

Digne d'avoir un jour tous les Rois
pour Vassaux ,

Seconde les projets , & remplis l'es-
perance.

❧

Mais parmi tant d'éclat dont il l'a
revestu ;

Parmi ce vaste champ qu'il ouvre à
sa vertu ,

118 MERCURE

*Songe à ceux dont la main dresse un
Temple à sa gloire ;*



*Dans ce tas de lauriers qu'on luy voit
moissonner ,*

*Tu sçais qu'il n'appartient qu'aux
Filles de Mémoire*

*D'en faire la guirlande & de l'en
couronner.*

Sur le mesme Sujet.

D*U sommet glorieux de ce de-
gré sublime ,*

*Où vient de t'élever le plus puissant
des Rois ,*

BOUCHERAT , voy la France ap-
plaudir à son choix ;

*De tes nobles travaux c'est le fruit
legitime.*



*Que tu vas dignement répondre à
son estime !*

GALANT. 119

*Ton genie a brillé dans tes moindres
emplois.*

*Que ne fera-t-il point sur le thrône
des Loix*

*Pour sauver l'innocence , & pour punir
le crime ?*



*Avec ce cœur si grand , si desintereffé ,
Réunis en toy seul ceux qui t'ont de-
vancé :*

*Leur souvenir est cher , & leur nom
est anguste :*



*Themis te tend les bras , & je t'y vois
valer :*

*Sage , éclairé , sçavant , actif , pru-
dent & juste ,*

*De ce qu'elle a perdu tu vas la con-
soler.*

Il y a déjà un mois qu'on

120 MERCURE

doit vous avoir appris la mort de Messire Nicolas de Neufville, Duc de Villeroy, Pair & Marechal de France, Marquis d'Alincourt, Seigneur de Magny, &c. arrivée le 28. du mois passé. Il estoit Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Gouverneur de Lyon, & des Pais Lyonnais, Forests, & Beaujolois, & avoit esté élevé Enfant d'honneur auprès du Roy Louis XIII. Il fut receu Gouverneur de Lyon en survivance de M^r le Marquis d'Alincourt son Pere en 1615.

&

& passa en Italie avec M^r le
 Marechal de Lediguieres.
 Il y servit aux Sieges & pri-
 ses de Felissan , de Non & de
 la Roque en 1617. & en Fran-
 ce à celuy de S. Jean d'An-
 gely en 1621. Il commandoit
 un Regiment d'Infanterie au
 Siege de Montauban , & un
 Corps de six mille hommes
 qu'il mena à celuy de Mont-
 pelier en 1623. Après la prise
 du Pas-de-Suze , Il y fut lais-
 sé avec huit mille hommes ,
 ce qui n'empescha pas qu'il
 ne se trouvast au Combat de
 Carignan en 1630. Trois ans
Decembre 1685. L

après il fut renvoyé en Italie, & commanda dans Pignerol, & dans Casal jusques en 1635. Il assista à la prise du Fort de la Vilate, & commanda un quartier de l'Armée du Roy, au Siege de Valence dans le Milanez en la mesme année. Il passa dans la Franche Comté en 1636. se trouva au Siege de Dole, & reduisit plusieurs petites Places de cette Province sous l'Obeissance de Sa Majesté; après quoy il conduisit le Corps d'Armée, qu'il commandoit au Siege de Turin.

en 1640. Quatre ans après il passa en Catalogne, & revint l'année suivante en Lorraine, où il prit la Ville de la Mothe le 7. Juillet 1645. Au mois de Mars 1646. il fut choisi pour estre Gouverneur du Roy, qui le fit Marechal de France le 20. d'Octobre de la mesme année. Il se trouva au Sacre de Sa Majesté, où il representa la Personne du Grand Maistre. Sa Majesté le fit Chef de son Conseil Royal des Finances en 1651. Chevalier du Saint Esprit le premier de Janvier 1662. &

L ij

124 MERCURE

Duc & Pair le 15. Decembre 1663. Il est mort icy âgé de 88. ans. Il avoit esté marié en 1617. à Magdelaine de Crequy, seconde Fille de Charles de Blanchefort de Crequy, Duc de Lediguieres, Pair, & Mareschal de France, & de Magdelaine de Bonnes sa premiere Femme. Il a eu de ce Mariage Charles Marquis d'Alincourt, mort le 25. de Janvier 1645. âgé de 19. ans, Françoise de Neufville mariée avec Juste Louïs Comte de Tournon, puis à Henry Louïs d'Albert,

dit d'Ailly , Duc de Chau-
nes Pair de France ; & en
troisièmes Nopces à Jean
Vignier Marquis de Haute-
rive ; Catherine de Neuf-
ville , qui épousa le 7. Oc-
tobre 1660. Louis de Lor-
raine Comte d'Armagnac ,
grand Escuyer de France ;
François de Neufville Duc
de Villeroy , receu en sur-
vivance du Gouvernement
de Lyon , Colonel du Re-
giment Lyonois , & Lieu-
tenant General des Armées
de Sa Majesté. Ce Duc é-
pousa le 28. Mars 1662. Marie

L iij

126 MERCURE

Marguerite de Cossé , Fille de Louïs de Cossé Duc de Brissac , & de Catherine de Gondy. Comme il n'a jamais laissé échaper aucune occasion de se signaler , il étoit du Combat de Raab en Hongrie donné contre les Turcs le premier Aoust 1664. Il accompagna le Roy en la Campagne de Flandres de 1667. & en la Conquête de la Franche Comté , & se distingua à la prise de Dole en 1668. Il servit ensuite dans l'Armée de l'Evesque de Munster pendant la Guerre

faite aux Hollandoi en 1672.
& il a donné des marques
d'une valeur intrepide , &
d'une grande intelligence
au Mestier des Armes , dans
tout ce qui s'est fait pendant
les cinq années qu'ont duré
les dernieres Guerres. Je ne
vous parle point de la Mai-
son de Villeroy, elle est assez
connuë , & il suffit de vous
dire icy pour marquer son
ancienneté , qu'elle a rendu
de tres-grands services sous
les sept derniers de nos Rois.

Sa Majesté voulant que la
Place de Chef de son Con-

L iiij

feil Royal des Finances que possédoit feu M^r le Marechal de Villeroy, fust remplie par un homme d'une probité reconnüe, nomina quelques jours après la mort de ce Marechal, M^r le Duc de Beauvilliers pour remplir ce poste. Le zele de sa Maison pour le service du Roy, sa constante fidelité, & son attachement inviolable à la seule personne de ce Monarque ont commencé en cette occasion, ce que le mérite personel de M^r le Duc de Beauvilliers a ache-

vé, puis qu'à l'égard des lumières qu'il faut avoir pour un tel employ, on sçait que l'homme est né pour tout, & que la seule application plus ou moins forte, le peut rendre plus ou moins capable de ce qu'il veut entreprendre. Si l'homme à le prendre en general, est capable de toutes les choses auxquelles il veut s'appliquer, on peut dire que M^r le Duc de Beauvilliers, ayant un esprit solide, beaucoup de prudence, & des vertus qui empêchent qu'il ne soit dé-

130 MERCURE

tourné par aucunes passions,
 pourra se donner entier à
 l'employ qu'il commence à
 remplir , & quiconque est
 tout occupé de ce qu'il en-
 treprend, s'y rend en peu de
 temps plus habile , que ceux
 qui pendant toute leur vie ,
 ont partagé leur temps entre
 leurs plaisirs & les fonctions
 de leurs emplois. Quand
 on n'est point parvenu à la
 Dignité dont le Roy vient
 d'honorer M^r de Beauvil-
 liers par les degrés qui y
 conduisent ordinairement ,
 il faut en estre pourveu dans
 un âge pareil au sien , par-

ce que bien qu'on ait la volonté de travailler quand on n'y est appelé que dans le temps où la vieillesse commence , on n'a pas toute la force que demande l'application nécessaire pour regagner celuy que l'on auroit pû donner dès ses plus jeunes années à l'étude de cet employ. Le Roy qui n'ignore rien de tout ce que doit sçavoir la dessus un grand Monarque , & qui par ses vives lumieres penetre jusqu'à l'intérieur de ceux de ses Sujets, qui peuvent estre élevez.

132 MERCURE

aux plus hautes Dignitez , a dit en nommant M^r de Beauvilliers Chef de Son Conseil Royal des Finances , *qu'il récompensoit le Merite & la Vertu.* On n'a qu'à jetter les yeux sur la maniere dont ce Prince est servy , pour estre convaincu de la justesse de tous les choix qu'il fait. Nous avons vû quelques-uns de ses plus considerables Sujets qu'il avoit formez luy-mesme , qui dès l'âge de trente- & un an , s'estoient déjà rendus dignes d'entrer dans Son Conseil en qualité de Mini-

stres , & qui depuis ce temps là ont fait trembler l'Europe sous ses ordres , & font aujourd'huy sortir de terre des ouvrages qui surpassent ceux que l'Antiquité nous vante le plus. Il ne faut au Roy que la matiere , & ce Monarque donne la forme ; il luy suffit d'avoir le Sujet , il fait le Ministre.

Dans le mesme temps que le Roy honora M^r le Duc de Beauvilliers de la Charge de Chef de Son Conseil Royal des Finances , il gratifia Madame la Duchesse

134 MERCURE

de Saint Aignan d'une pension de deux mille écus. On ne peut avoir plus de vertu, plus de modestie, ny plus de détachement pour tout ce qui se peut appeller honneur fastueux & vanité, qu'on en voit paroistre dans tous les sentimens de cette Duchesse.

M^r le Chevalier Trumball Envoyé extraordinaire d'Angleterre, a eu sa première Audience du Roy. Il fit un Discours qui charma tous ceux qu'il l'entendirent. Sa Majesté en fut extrêmement

satisfaite , & dit qu'Elle n'avoit point ouï d'homme qui parlaſt mieux. Ce Chevalier eſtoit accompagné d'un très-grand nombre de Gentilhommes Anglois.

Je vous parlay il y a un mois du Prix que M^r le Duc de la Meilleraye avoit donné aux jeunes Gentilshommes de l'Academie de Beſançon pour la courſe des têtes. Il a encore eu depuis ce temps-là la meſme generoſité , & la meſme adreſſe, puis qu'ayant fait diſputer un nouveau Prix , il l'a enco-

136 MERCURE

re remporté. Je vous en diray davantage en vous parlant de son Mariage qui se doit célébrer à Besançon le lendemain de Noël.

M^r le Nonce du Pape , & M^{rs} les Ambassadeurs de Pologne & de Venise , se sont icy regalez tour à tour , avec autant de magnificence que de galanterie. On fut extrêmement surpris du premier service de M^r l'Ambassadeur de Venise. La Table ne parut d'abord couverte que de Galeres , & de Galeasses ; il y avoit des Potages dans

GALANT. 137

toutes les Nefs, & lors qu'on en eut mangé, on les leva toutes, & il se trouva qu'elles ne servoient que de couvercle à ce qui faisoit le second Service. Les Italiens sont fort ingenieux pour ces sortes de choses, & l'on voit souvent chez eux des Deserts composez de Pates de Sucre contenant plusieurs Chasteaux, Palais, Figures & autres Ouvrages galans & élevez, ce qui donne un grand relief à leurs Repas.

L'Air nouveau que je vous
Decembre 1685. M

138 MERCURE
envoye, est d'un de nos plus
grands Maistres.

AIR NOUVEAU.

LE repos , l'ombre , le silence ,
*Tout m'oblige en ces lieux à faire
confidence*

*De mes ennuis les plus secrets ;
Je me sens soulagé. d'y conter mon
martyre.*

*Je ne le dis qu'à des Forêts ,
Mais enfin c'est toujours le dire.*

J'oubliay le mois passé à
vous apprendre la mort de
M^r l'Abbé Boyer, Chanoine
de Nostre - Dame. Il estoit
Frere de M^r Boyer, cy - de-

vant Capitaine aux Gardes,
 & premier Maistre d'Hostel
 de Monsieur. Il a fait le Cha-
 pitre son Exécuteur testa-
 mentaire, & ordonné qu'on
 l'enterrast sans ceremonie.
 M^r l'Archevesque a conféré
 cette Chanoinie à M^r l'Ab-
 bé de Fourcy, Fils de M^r le
 President de Fourcy, Prevost
 des Marchands.

Dame Elisabeth de la Tour
 d'Auvergne, est morte aussi
 depuis peu de temps; un nom
 si illustre se fait connoistre
 assez par luy-mesme. Elle es-
 toit Veuve de Messire Guy

M ij

140 MERCURE

Aldonce de Duras, Marquis de Duras, & Mere de M^r le Maréchal Duc de Duras, & de M^rle Maréchal de Lorges.

Dame Marie Charlet, morte le 30. Novembre. Elle estoit Femme de Messire François de Pradel, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Saint Quentin.

Messire Rolland le Vayer, Seigneur de Boutigny, Maître des Requestes, mort le 5. de ce mois.

Messire Charles de Fortia, Seigneur de Boifvoiry & de

Chailly, mort le mesme jour.

Messire François Dugué,
Conseiller d'Estat ordinaire,
& Soufdoyen du Conseil,
mort le 18. de ce mois. Il a
esté long-temps Intendant à
Lyon, & s'est acquité de cet
Employ avec beaucoup de
prudence. Madame Dugué
sa Veuve, est Sœur de Mada-
me la Chanceliere le Tellier.
M^r Dugué, President en la
Chambre des Comptes, est
son Fils. Ses Gendres sont M^r
Dugué de Bagnols, Inten-
dant en Flandres, & M^r de
Coulanges Maistre des Re-
questes.

142 MERCURE

Je finis par la mort de M^r le Prieur de Cabrieres , arrivée à Versailles dès le mois passé. Il estoit fameux par un tres-grand nombre de belles cures , & faisoit sa residence ordinaire en Languedoc. Le Roy qui l'avoit fait venir à la Cour depuis quelques mois , avoit appris quelques-uns de ses Secrets, & ne voulant déceuvrir à personne ce qui entroit dans la composition de ses remedes , ce Monarque par une bonté qui n'a point d'exemple , s'est donné la peine d'y travailler

luy - mesme tant qu'a vescu ce Prieur, pour en conserver la connoissance, sans qu'elle pust nuire à cet homme merueilleux. Il est mort âgé de soixante & douze ans; & depuis sa mort, Sa Majesté a fait imprimer le Secret de ses remedes, afin qu'ils puissent estre utiles à toute l'Europe, & mesme dans les Pays les plus reculez.

On ne peut trop estimer ceux qui travaillent pour la conservation de la santé des hommes, & qui réussissent dans les secrets qu'ils recher-

144 MERCURE

chent. M^r Rousseau Maistre Chirurgien Juré , est de ce nombre. Il a un remede qui guerit tous ceux qui ont receu quelque blessure par quelque instrument que ce puisse estre , & cela en moins de vingt-quatre heures. On auroit peine à le croire , si l'experience de quantité de cures qu'il a faites , & qu'il fait de jour en jour, ne le confirmoit. Plusieurs personnes blessées qui perdoient tout leur sang , & qu'on desespéroit de pouvoir guerir, ont senty l'effet de ce remede, en

en recouvrant en tres-peu de temps une parfaite santé. Il introduit dans les playes une liqueur qui réunit les parties, de sorte que l'on évite par là les incisions dont on se sert ordinairement, en travaillant sur de pareils maux. M^r Rousseau n'employe ny tampons, ny corps étrangers qui irritent souvent les playes. Il est aisé de s'imaginer que cette maniere de les guerir épargne les vives douleurs dont ces Operations sont toujours suivies. Quoy que toutes les nouveautés ne soient pas tou-

Decembre 1685.

N

146 MERCURE

jours receuës d'abord, sur tout lors qu'il y va de la vie, elles ne doivent pas pour cela estre condamnées; sans qu'on ait meurement examiné s'il y a quelque peril à les recevoir. Ce qui est à present le plus ordinaire pour la Medecine & pour les Arts, a peut-estre esté aussi nouveau dans son temps que ce que je vous mande aujourd'huy, touchant la nouvelle maniere de guerir les playes. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a de la vraye semblance qu'elles puissent estre ainsi gueries, & que plu-

seurs personnes dignes de foy assurent de l'avoir esté par ce remede. J'ajouteray à cela , que lorsque je parle pour un Maître Chirurgien Juré , & que les premiers Medecins de Paris produisent eux-mêmes , je ne crois point parler pour un Charlatan.

Il y a de la destinée dans les Mariages , & il s'en fait tous les jours par des voyes si peu communes , qu'il y a lieu de penser qu'ils sont arrestez dans un Conseil Souverain , dont les Arrests sont

N ij

148 MERCURE

irrevocables. Un Cavalier en qui beaucoup de merite foutenoit les avantages du bien, & de la naissance, passoit un jour par un Bourg, où il apprit qu'une jeune Demoiselle prenoit l'habit de Religieuse. La necessité où il se trouvoit d'y rester un jour entier, luy fit naistre le desir de voir la Ceremonie. Il se rendit dans l'Eglise en habit de Voyageur, & se cachant dans la foule, il examina toutes les Femmes que cette prise d'Habit avoit attirées en fort grand nombre. En les

parcourant des yeux , il aperceut une jeune brune , qu'une aimable modestie rendoit aussi remarquable que l'éclat de sa beauté. Il la regarda long-temps , & eut le plaisir d'en entendre dire tous les biens imaginables à plusieurs personnes qui la regardoient ainsi que luy. Ces loüanges qui ne pouvoient luy estre suspectes , ayant commencé à luy donner pour elle plus que de l'estime , il voulut sçavoir son nom. On luy apprit qu'elle estoit d'une petite Ville éloignée du

M iij

150 **MERCURE**

Bourg de quatre lieues ; que sa Mere, Femme des plus vertueuses , la faisoit vivre dans une grande retraite ; que sa Maison ne s'ouvroit qu'à des gens devots , & que mesme c'estoit l'usage dans toute la Ville de ne recevoir que des personnes d'Eglise par tout où il y avoit des Filles à marier. Le Cavalier attacha ses yeux sur la belle brune tant qu'il put la voir , & quand on eut achevé la Ceremonie, il en emporta l'image si profondement gravée dans son cœur , qu'il tascha inutile-

ment de l'en bannir. Quoy qu'il fust persuadé de son esprit & de sa vertu , par ce qu'il venoit d'en entendre dire , il voulut la connoistre par luy-mesme , & un mouvement pressant , auquel il fut contraint de s'abandonner , le fit resoudre à n'épargner rien pour venir à bout de son entreprise. Il estoit luy-mesme d'une Famille devote , & les exemples de piété qu'il avoit receus , luy faisoient mener une vie fort reguliere. Ainsi il avoit fait diverses lectures qui luy a-

N.iiiij

voient éclairé l'esprit sur la Morale , & se resolvant à prendre un habit d'Abbé, il avoit dequoy soutenir ce Personnage. Il donna ordre à toutes les choses qui luy estoient necessaires pour cette metamorphose , & ayant pris le petit Collet & une courte Perruque, il se rendit dans la Ville où demeuroit la belle Personne, qui l'attiroit avec tant de force. Son esprit insinuant , & ses manieres douces & honnêtes , luy eurent bien-tost acquis l'estime de tout le mon-

de. Joignez à cela une conduite toute édifiante , & une telle assiduité pour tout ce qui se peut appeller Pratiques Spirituelles , qu'il fut regardé parmy les Devots comme tres-digne de participer à leurs privileges , & d'estre receu dans leurs Conferences. Ils le menerent en plusieurs Maisons , & en peu de temps il connut toute la Ville. Il avoit l'air bon , & son entretien marquant sa naissance , les Dames les plus austeres eurent de l'empressement pour ses visites. Il

154 MERCURE

ne leur parloit que de leur salut , & la reputation où le mit sa probité , leur fit prendre en luy tant de confiance, qu'elles ne pouvoient rien faire que par son avis. Enfin il fut introduit où il souhaitoit avec tant d'ardeur d'être receu favorablement. Il s'attacha d'abord à la Mere, sans que l'on pût soupçonner qu'aucun interest d'amour entraist dans les soins qu'il luy rendoit. Il n'adrescoit le Discours qu'à elle , & il s'observoit si bien que jamais ses yeux ne le trahis-

soient. Il s'acquit par là son entière confiance , & quand il luy survenoit la moindre affaire , elle ne faisoit aucune difficulté de le laisser seul avec sa Fille. Ce fut alors qu'il s'enflama tout de bon. Quelle égalité d'humeur , & quelle douceur d'esprit ne trouva-il pas dans cette aimable personne ! Il connut que sa beauté estoit le moindre de ses avantages. La droiture de son ame & la bonté de son cœur , l'emportoient sur tous les charmes dont la Nature luy avoit

156 MERCURE

esté prodigue. Il la mettoit souvent sur le Mariage , & sur la necessité où il la voyoit de faire un choix pour son établissement. Elle répondoit toujourns qu'ayant du bien pour vivre sans dépendance , & voulant remplir exactement ses devoirs en toutes sortes d'estats , elle ne semarieroit jamais qu'avec un homme , qui par une reputation solide & bien confirmée , se seroit acquis toute son estime. Comme son merite estoit extraordinaire , il luy attira divers Preten-

dans , sur lesquels la Mere ne manqua pas de le consulter. Il leur trouva à tous des défauts qui empescherent qu'elle ne les écoutast , & eut la joye de connoistre que la Fille entroit avec plaisir dans les raisons qui les faisoient rejeter. L'amour secret qu'il avoit pour elle s'augmentant de jour en jour par l'indifference qu'elle luy marquoit pour tous les hommes, il tâcha de l'engager à prendre pour luy des sentimens , qui n'estant fondez que sur l'amitié , pussent passer aisé-

ment à quelque chose de plus, quand on connoistroit son déguisement. La Belle prevenuë pour luy d'une véritable estime, s'y montra fort disposée, & lors qu'il se creut assuré de son esprit, il employa un de ses Amis pour la demander en mariage. La Mere à qui l'on vanta son bien & les autres avantages qui se rencontroient dans ce party, prit conseil de luy sur cette affaire, & il vous est aisé de juger qu'il ne parla pas contre luy-mesme. Il dit qu'il con-

noïssoit la Maison du Cavalier qu'on luy proposoit pour Gendre, & que voulant donner à sa Fille un homme de probité, & qui eust ce qu'on pouvoit souhaiter dans un Mary capable de rendre une Femme heureuse, il croyoit qu'elle auroit peine à faire un choix plus avantageux. Ce fut assez pour faire accepter le Cavalier. Elle consentit à sa recherche, & le faux Abbé eut une joye incroyable de voir ses desseins en estat de reüssir; mais cette joye fut bien-tost trou-

160 **MERCURE**

blée. La Fille marqua de l'aversion pour ce mariage , & il fut surpris de trouver en elle une repugnance qu'il n'attendoit pas. Il eut beau luy dire que la reputation du Cavalier luy estoit connue ; elle le pria de rompre l'affaire , & de trouver des raisons pour le faire exclure, comme il en avoit trouvé en d'autres occasions. Il combattit cette aversion pendant quelques jours , & l'ayant priée de luy en dire la cause , elle répondit qu'un panchant secret avoit entraîné son cœur , sans

qu'elle eust pû s'en deffendre , & que mille belles qualitez qu'elle connoissoit dans un homme qui estoit fort éloigné de penser à elle , luy avoient donné pour luy une estime si particuliere , que cette estime luy sembloit incompatible avec ce que son devoir luy demanderoit pour un Mary. Le faux Abbé fut fort affligé de cette réponse , & d'autant plus que la Belle luy parut entierement resoluë à demeurer dans l'estat où elle estoit. Elle ajouta qu'il avoit sujet de sou-

Decembre 1685.

Q

haïr qu'elle persistast dans ces sentimens, puis qu'estant de ses Amis, elle auroit toujours la joye de le voir, au lieu que le Mariage l'affujettissant à d'autres devoirs, elle ne pourroit entretenir l'amitié parfaite qu'il luy avoit demandée. Une déclaration si obligeante fit ouvrir les yeux au faux Abbé. Il commença de comprendre qu'il estoit luy-mesme l'obstacle de son bon-heur, & que la Belle ne le refusoit que par l'attachement qu'elle avoit pour luy. Il l'observa avec

plus d'attention, & ses regards, & quelques paroles qui luy échaperent, l'ayant confirmé dans une pensée si agreable, il la pria de souffrir que le Cavalier luy rendist une visite, l'assurant que si sa personne ne luy plaisoit pas, il viendrait à bout de dégager la parole de sa Mere. Le peu qu'elle hazardoit par là, la fit consentir à ce qu'il voulut. Le jour fut pris pour cette Visite, & on le pria d'y être present. Il s'en excusa sur ce que l'intérêt seul de la Mere & de la Fille, l'ayant

164 **MERCURE**

porté à estre d'avis que l'on fist ce Mariage, il se croyoit obligé de les laisser dans une entiere liberté d'agir, sans qu'il se trouvast à une Entrevuë qui regleroit ce qu'elles devoient résoudre. Le jour arresté estant venu, il se rendit en équipage fort propre où il estoit attendu de la Mere & de la Fille. Sa longue Perruque, & l'habit de Cavalier, les empescherent d'abord de le reconnoître; mais à peine eut-il parlé, qu'elles s'écrierent toutes deux en mesme temps, & luy mar-

querent l'étonnement où elles estoient du changement qu'il faisoit paroistre. Il leur expliqua son aventure, & les ayant asséurées que Cavalier ou Abbé, il estoit tel qu'elles l'avoient veu, inébranlable dans les sentimens qu'elles avoient approuvez, & tres-fincere dans la conduite qu'il avoit tenuë, il leur demanda quelle esperance elles vouloient luy permettre. La réponse de la Mere luy fut favorable, & la Fille dont il avoit sceu toucher le cœur, ne put se défendre de luy

avoüer qu'elle n'avoit resisté à la proposition qu'on luy avoit faite, que par la secreete inclination qu'elle avoit sentie pour luy. Le Mariage se fit peu de jours après, & fut suivy de réjouïssances où toute la Ville témoigna de prendre part.

Quoy que je vous aye dit beaucoup de choses dans mes Lettres précédentes touchant les Conversions & l'état où les affaires de la Religion se trouvent, il m'en reste encore de quoy vous en faire un tres-long article. La Nor-

mandie a suivy l'exemple des autres Provinces. Voicy le détail de ce qui s'y est passé. La Chambre des Vacations du Parlement de Rouen, s'étant assemblée extraordinairement par ordre du Roy, le 22. d'Octobre, pour la verification de l'Edit qui revoke celuy de Nantes, M^r le Noble, Substitut de M^r le Procureur General, en demanda l'enregistrement en ces termes.

MESSIEURS,

*L'Edit de Nantes a-
voit esté extorqué les armes à la
main par les Pretendus Refor-
mez, il y a prés d'un Siecle. C'é-
toit le fruit de leur Revolte & de
leur Rebellion, & pour ne pas
réveiller la memoire de tout ce qui
s'estoit passé durant les Troubles,
nos Rois avoient bien voulu dif-
ferer la destruction de cet Ouvra-
ge, qui a esté si long-temps le mo-
nument odieux des guerres civiles
que ceux de la Religion Preten-
due Reformée avoient excitées
dans le Royaume. Mais quoy que
la force*

la force & la violence eussent donné l'estre à cet Edit, le Roy, dont la bonté est égale pour tous ses Sujets, ne tient pas pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise, les mesmes voyes qu'ils avoient prises pour s'en écarter. On peut dire que ce Monarque dans tout ce qu'il fait, est comme les grands Fleuves dont les eaux coulent incessamment pour l'utilité publique, & qu'il ressemble à ces Astres du premier ordre, qui ne quittent jamais la route & la carrière que la Providence & la Main de Dieu leur a marquée.

Après la lecture qui vient d'é-

Decembre 1685.

P.

170 MERCURE

tre faite de l'Edit portant Révo-
cation de celui de Nantes (Ou-
vrage digne de la Puissance , de
la Clemence, & de la Pieté du
Roy) nous ne pouvons pas douter
qu'il n'ait receu avec profusion cet
or divin dont parle Platon , que
le Soleil ne forme pas dans la ter-
re , mais que le Ciel produit dans
les grandes Ames. Ceux de la
Religion Pretenduë Reformée doi-
vent à la veüe de ce saint Edit ,
reconnoistre l'erreur dans laquelle
leur aveuglement volontaire les a
retenus jusqu'à present, après que
leur naissance & leur éducation
les y avoient malheureusement

engagez. La Religion Catholique Apostolique & Romaine est la créance de nos Rois , la Religion de l'Estat, & la Foy de nos Peres. Au contraire, la Religion Pretendue Reformée estoit une nouveauté introduite par la corruption des mœurs & de l'esprit, qui n'avoit esté tolérée que pour le bien de la Paix, & à laquelle on pouvoit justement appliquer la parole & la pensée de Tertulien, lors qu'il a dit, que ce qui n'estoit que permis & souffert, n'estoit pas bon. Par le Droit Romain, les Enfans ne devoient point reconnoistre d'autre Religion, avoir

P ij

172 MERCURE

d'autre Culte , ny admettre d'autres Sacrifices que ceux de leurs Peres. Et Minutius Felix , l'un des plus celebres Avocats de cette Republique , disoit à la gloire de Dieu , qu'il falloit distinguer les Rois , les Peuples , & les Nations ; mais qu'il n'y avoit qu'un Dieu pour tout l'Univers dont il estoit le Createur , Gentes Nationesque distinguimus, Deo una domus est mundus sic totus.

Si dans le Paganisme , qui estoit un temps de ténèbres & d'obscurité , il estoit défendu de se faire toutes sortes de Dieux & de Cul-

*tes, doit-il estre permis à des Chre-
 stiens , qui n'ont qu'un mesme
 Dieu , qu'un mesme Baptisme ,
 qu'une mesme Foy , & qu'un
 mesme Roy , de se former differen-
 tes opinions , qui les separent de
 l'Unité de l'Eglise , hors de la-
 quelle il n'y a point de salut ?
 C'est ce qui fait que Saint Au-
 gustin regretant de pareilles divi-
 sions , lors qu'il voyoit les Eglises
 Catholiques injustement usurpées
 par les Donatistes , s'écrioit avec
 douleur: O domus misera Chri-
 sti , titulos habes , noli esse
 Donati possessio. Graces à Dieu
 & au Roy , nous n'avons pas be-*

174 MERCURE

soin de faire de semblables plaintes , puisque l'Edit qui revoque celui de Nantes , va sans doute estre suivy d'une réünion generale de nos Freres , si ardemment désirée de tous les gens de bien. Jacob se glorifioit autrefois , d'avoir esté si fidelle à garder le Troupeau de Laban , qu'on ne pouvoit luy reprocher qu'aucun mal y fust arrivé par sa faute , s'estant privé souvent du sommeil pour le veiller pendant la nuit , & ne s'étant point donné de repos pour le conduire pendant le jour ; Mais nous éprouvons aujourd'huy que le Roy faisant les fonctions de Pasteur

& d'Evesque seculier de son
 Royaume , par le soin continuel
 qu'il prend d'en extirper l'Here-
 sie , n'a pas moins de zele &
 d'activité pour sanctifier tous ses
 Sujets , & les instruire des Veri-
 tez Orthodoxes , que Jacob en
 avoit pour la conservation du
 Troupeau de Laban , qui avoit
 esté confié à sa conduite. La gloi-
 re des Rois ne consiste pas à estre
 élevez sur le Trône , mais à me-
 riter par des actions heroiques &
 vertueuses le Sceptre qu'ils por-
 tent ; & quoy que nostre invin-
 cible Monarque, depuis son Ave-
 nement à la Couronne luy ait

donné beaucoup plus d'éclat qu'il n'en a reçu d'elle , l'aneantissement de l'Edit de Nantes , qui détruit un Schisme qui avoit fait une si grande playe à l'Eglise & à l'Etat , sera un Eloge immortel qui rendra sa Mémoire plus précieuse à la Postérité , que le souvenir de tous les Peuples qu'il a vaincus , & de toutes les Victoires qu'il a remportées. Nous ne pouvons mieux en cette occasion seconder les intentions de Sa Majesté , que de requérir incessamment l'Enregistrement, la Publication , & l'Execution de son Edit.

M^r le Noble fut d'autant plus admiré dans ce Discours, qu'il le prononça le mesme jour, que M^r de Marillac Intendant de la Generalité de Rouën, luy remit l'Edit entre les mains. M^r le President de Becdelièvre de Bremare qui parla ensuite, fit admirer la mesme presence d'esprit. Voicy ce qu'il dit dans la mesme occasion.

Tout le monde sçait que l'Edit de Nantes, qui fut publié en faveur de ceux de la Religion Pretendue Reformée, a

178 MERCURE

esté donné dans le temps des Troubles, & pour appaiser les Guerres civiles. Ceux de cette Religion, qui avoient les armes à la main, forcerent en quelque façon le Roy Henry le Grand, de leur accorder des Privileges dont ils estoient indignes. Il y avoit lieu d'esperer qu'ils profiteroient des graces qui leur avoient esté faites, & qu'ils rentreroient dans leur devoir. Mais regardant cet Edit comme une Sauvegarde sous laquelle ils vivoient en repos, ils se sont vainement persuadez qu'on ne pouvoit plus les détruire. Cet Ouvrage important estoit réservé à la

Pieté de nostre Auguste Monarque. Il n'y avoit que luy qui fust capable d'entreprendre une si grande affaire , & de renverser ce Monstre de l'Herésie, qui a desolé le Royaume pendant un si grand nombre d'années. Après avoir vaincu ses Ennemis , dompté les Barbares , donné la Paix à l'Europe , il a tourné tous ses soins à la Conversion de ceux de la Religion Pretendue Reformée. Il a essayé jusqu'icy de les gagner par la douceur. Les Declarations qu'il a envoyées depuis quelque temps, n'ont eu aucun autre but. Des Villes entieres & des Provinces

180. MERCURE

en ont profité ; mais plusieurs de cette Religion s'estant rendus plus opiniastres , & s'aigrissant de jour en jour , au lieu de suivre les avis qu'on leur a donnez , il a esté enfin necessaire de revoquer cet Edit par la Declaration dont on vient de faire la lecture. Les voicy réduits dans une heureuse necessité de rentrer dans le sein de l'Eglise , & d'abandonner leurs erreurs. Nous esperons qu'ils seconderont les bonnes intentions de Sa Majesté , & qu'ils voudront bien écouter les Instructions que l'on se prepare à leur donner.

On vit bien-tost à Roüen

des fruits de la Révocation de l'Edit de Nantes. M^r le Marquis de Beuvron Lieutenant General de la Province, & Gouverneur du Vieux-Palais de Roüen, ayant esté envoyé par le Roy pour faire entendre les volontez de Sa Majesté aux Prétendus Reformez de cette Ville-là, fit avertir les Chefs de Famille de se trouver à l'Hostel commun le dernier d'Octobre. Lors qu'ils furent assemblez, ce Marquis, avec qui estoit M. de Marillac, leur declara que l'intention du Roy estoit

182 MERCURE

qu'il n'y eût plus qu'une Religion dans le Royaume, & que ceux qui estoient bons François, & fidelles Sujets de Sa Majesté eussent à abandonner l'Herésie, & à rentrer dans le sein de la véritable Eglise. Il leur parla d'une manière aussi éloquente que persuasive, & plusieurs qui n'attendoient depuis long-temps que cette heureuse démarche, allerent sur l'heure signer leur Abjuration devant le Lieutenant General du Bailliage. Le nombre alla ce jour-là à plus de mille per-

sonnes ; Il augmenta dès le lendemain , & en peu de temps , de plus de six mille Religionnaires , à peine en resta-t-il quarante Familles. M^r le Coadjuteur n'a épargné aucuns soins dans les fréquentes visites qu'il a faites chez les principaux des Anciens du Consistoire , pour leur faire connoître la vérité qu'ils avoient toujours refusé d'entendre. Il en est heureusement venu à bout, après avoir essuyé beaucoup d'incivilités , & même des duretés que son zele luy a fait

souffrir avec plaisir par la joye de travailler utilement au salut des ames.

M^r de Morangis Intendant à Caën, s'est employé avec le mesme succès & le mesme zele, à convertir ceux qui y faisoient Profession de la Religion Pretendue Reformée. Après qu'il les eut fait assembler, il leur fit un Discours si touchant & si remply d'éloquence, que presque tous ceux auxquels il parla, signerent en mesme temps l'Acte de leur Abjuratió. Leur exemple fut suivy peu de jours

après de la plus grande partie de ce qui restoit , & le nombre des Convertis monta jusqu'au nombre de trois mille. Il n'y en avoit plus que trente qui refusoient d'abjurer, lors que j'ay receu cette nouvelle , & comme elle m'a été écrite dès le commencement de ce mois. Il est à croire que toute la Ville est presentement Catholique. Dans ce mesme temps la Noblesse Protestante de toute la Generalité , promet par écrit à M^r de Morangis de se faire instruire , & d'imiter ceux

Decembre 1685.

Q

qui sont entrez dans la véritable voye du salut. Ainsi l'on apprend de jour en jour les Conversions de cette Noblesse, & avant que vous receviez cette Lettre, elle fera peut-estre entierement Convertie.

M^r le Marquis de saint Germain, Gouverneur de la Marche, ayant receu de la part du Roy une Copie de l'Edit qui supprime l'Exercice de la Religion Pretenduë Reformée, avec ordre de faire démolir en execution de cet Edit, le Temple de la Vil-

le d'Aubusson, qui estoit le
 seul lieu de la Province où
 se fist cét Exereice. Il partit
 de son Chasteau le 21. Octo-
 bre, accompagné de la No-
 blesse de son Voisinage, &
 arriva à celuy du Terret,
 Maison tres-considerable du
 Pays, dont il avoit fait le ren-
 dez-vous du reste de la Pro-
 vince. M^r de Cressat, Frere
 aîné de M^r de Boisfranc
 Chancelier de Monsieur, y
 regala toute cette Comp-
 agnie avec beaucoup de ma-
 gnificence. On monta le
 lendemain à cheval, & l'on

Qij

se rendit à Aubusson. Les Habitans qui avoient esté avertis de la Marche de M^r le Marquis de Saint Germain, vinrent sous les Armes fort loin au devant de luy , & le receurent avec des salves & des acclamations generales de *Vive le Roy , & point de Religion que la Catholique*. Il y avoit néanmoins parmy eux grand nombre de Pretendus Reformez , & ces acclamations furent comme le Prelude de leur Abjuration. M^r le Marquis de Saint Germain trouva à propos d'aller droit

au lieu où estoit le Temple. Il avoit esté basty à une lieuë de la Ville, sur une Montagne la plus haute & la plus escarpée des environs. Plusieurs Catholiques de tout sexe, de tout âge, & de tous estats, travaillerent à l'envie à sa démolition, & ce travail fut si animé du zele pour la véritable Eglise & pour le service de Sa Majesté, & par les liberalitez de M^r le Gouverneur qui leur fit distribuer beaucoup de rafraichissemens, qu'en moins de vingt-quatre heures il n'en demeura

ra aucun vestige. On jettâ au bas de la Montagne toutes les pierres qui le composoient , & par là on les renvoya dans les Carrieres d'où elles avoiēt esté tirées. Après ces premiers Ordres si heureusement exécutez , M^r le Marquis de Saint Germain fit son Entrée dans la Ville, & à peine fut-il descendu dans la Maison qui luy avoit esté preparée ; qu'une foule des Habitans Religioneux vinrent le prier de vouloir estre témoin de l'Abjuration qu'ils estoient tout prests de

faire entre les mains de leur Curé. Des dispositions si promptes & si favorables le surprirent agreablement. Il y répondit avec des honnêtetez & des caresses , qui engagerent ce qui restoit là de Calvinistes à se convertir les jours suivans. Le peu de temps qu'on eut ce premier jour , ne permit de recevoir l'Abjuration que de fix-vingt personnes. Le lendemain 23. d'Octobre plus de trois cens abjurèrent , & une des Femmes de ces nouveaux Catholiques estant ac-

couchée la nuit d'un Fils ,
M^r le Gouverneur en voulut
bien estre le Parrain. Ce
Baptisme fut solemnel &
singulier de toutes manieres.
Toute la Ville se remit sous
les Armes , & en allant à l'E-
glise , il fut precedé , accom-
pagné , & suivy de plusieurs
falves de Mousqueterie. Les
Conversions continuerent
ce mesme jour 24. du mois ,
& le nombre des Calvinistes
qui estoit de plus de six cens ,
fut reduit à douze. Il parut
d'abord que ces derniers
cherchoient à se distinguer
par

par l'opiniâtreté qui est le caractère des Heretiques ; mais M^r le Gouverneur , M^r de Cressat, & M^r de Gedouin Vicomte du Monteil son Gendre , leur parlerent avec tant de force & de douceur, qu'ils les ramenerent comme les autres, & ils assisterent à la Messe chantée en Musique avec le *Te Deum* , & les Prières ordinaires pour le Roy. M^r le Marquis de S. Germain repassa le lendemain par le Terret, d'où il emmena chez luy le Ministre d'Aubusson , que les Conférences

Decembre 1685.

R

qu'il y avoit euës par ordre de M^r de Creil Intendant de la Province, avec M^r Tixier, sçavant Ecclesiastique, avoient déjà convaincu des Veritez Catholiques qu'il professe presentement, ayant renoncé à l'Herésie de Calvin.

La Ville de Sedan, où il y avoit plus de six mille Religionnaires, est à present toute Catholique; & l'on peut dire que ce changement est un de ceux qui fait le plus d'honneur à l'autorité de nostre Religion. Voicy comment il est arrivé.

GALANT. 195

Le 23. d'Octobre, M^r de Vrevin, Intendant sur la Frontiere de Champagne, fit assembler le Consistoire & les principaux Bourgeois de la Ville, pour leur declarer que l'Exercice de leur Religion estoit défendu par le nouvel Edit de Sa Majesté, qui cassoit celuy de Nantes. Il leur en fit faire la lecture, & leur remontra par un Discours tres-pressant, qu'ils devoient se réunir à l'Eglise, dont ils s'étoient separez par un pur caprice; qu'ils estoient nouveaux, & avoient quitté l'an-

R ij

cienne Religion ; que leurs Peres avoient esté de nostre Eglise ; que le temps estoit venu d'y rentrer ; que le Roy souhaitant avec ardeur une réünion qui leur devoit estre si avantageuse , ils ne pouvoient rien faire qui luy fust plus agreable , & qu'il les exhortoit de prendre promptement une salutaire résolution. Il ajoûta qu'il jugeoit inutile de les faire souvenir de toutes les Declarations , qui font porter les charges de l'Estat à ceux de la Religion Pretendue Reformée ,

avant qu'elles tombent sur les Catholiques ; qu'ils en estoient assez avertis , & que si en execution de ces Declarations , ils se trouvoient obligez à loger des Gens de guerre , ils ne devoient s'en prendre qu'à leur mauvaise conduite & à leur obstination.

Les principaux Chefs parurét surpris de ce discours , & ne voulant rien refoudre sans un plus long examen , l'Assemblée se separa. M^r de Vrevin jugeant que les Conférences particulieres seroient plus utiles , assambla encore

R ii j

198 MERCURE

en deux divers jours les plus notables Bourgeois ; & les principaux du Consistoire. Comme ils avoient eu du temps pour se faire instruire, ils goûterent mieux les raisons qu'il employa, pour leur faire voir ce qu'ils devoient, & à leur salut, & aux volontez du Roy. Plusieurs d'entre eux s'en estant laissé persuader ; se rendirent le jour de la Toussaints à l'Hostel de Ville. Le Resultat fut de déclarer à M^r l'Intendant, qu'ils estoient prests de se conformer aux Intentions du Roy ;

auquel ils avoient esté toujours tres-soumis, en embrassant la Religion Catholique, dans laquelle ils vouloient vivre & mourir. On en dressa un Acte aussi-tost, & ils le signerent tous. Parmy eux estoient, M^r Conard, cy-devant Capitaine de Chevaux legers; M^r de Peterlot, aussi Capitaine; M^r Catel & M^r Jean Chevalier, tous deux Anciens du Consistoire; M^r Leonard Chevalier, son Frere, Echevin & Capitaine de la Bourgeoisie; M^r Jean Chevalier leur neveu, Echevin &

R üij

200 MERCURE

Officier de la Bourgeoisie, & plus de deux cens Chefs de Familles des plus considerables Bourgeois. Le lendemain M^r l'Intendant les fit encore tous assembler dans le mesme lieu, & les mena de là à l'Eglise de la Paroisse, où M^r le Feron Docteur de Sorbonne, grand Vicaire de M^r l'Archevesque de Reims, qui par son ordre estoit pour lors dans la Ville avec plusieurs autres Ecclesiastiques, pour travailler par leurs Conferences à la Conversion des Religionnaires, leur fit un

tres-éloquent Discours. On leur leut ensuite la Profession de Foy, qu'ils signerent tous encore une fois dans l'Eglise. Plus de trois cens Familles des Villages circonvoisins ont suivy l'exemple des Habitans de Sedan. Ces Conversions n'ont esté si promptes que par les soins que Sa Majesté prend depuis fort longtemps du salut de ses Sujets. La pluspart, gagnez par des soins si charitables, avoient commencé à se faire instruire, & le Roy avoit fort contribué à leur en rendre les moyens faciles.

Je vous envoyay le mois passé une Relation, qui contenoit la Conversion entiere de tous les Pretendus Reformez de la Ville de Saint Jean d'Angely. Elle estoit ample, elle estoit curieuse, & le nombre de ses circonstances devoit faire croire qu'elle estoit exacte. Il est vray qu'il n'y avoit rien contre la verité, mais il y manquoit beaucoup de particularitez, glorieuses aux personnes qui ont travaillé à ces Conversions, & sur tout à M^r de Gourgues Intendant du Li-

moufin. Des affaires qui demandoient sa presence à Limoges l'ayant empêché d'en sortir, il manda sur la fin du mois d'Aoust à M^r Charrier Procureur du Roy de S. Jean d'Angely, qu'il fist assembler les principaux Habitans de la Religion Pretendue Reformatée, tant de la Ville que des gros Bourgs du Voisinage, pour leur declarer qu'ils ne devoient pas s'opposer aux pieuses intentions de Sa Majesté, & leur offrir des Instructions & des Conferences. Ils les acceptèrent, &

promirent d'y assister avec toute l'assiduité possible.

M^r l'Evesque de Saintes, qui avoit un zele ardent pour la destruction de l'Herésie dans son Diocèse, comme je vous l'ay déjà fait voir, ayant appris la bonne disposition des Habitans de Saint Jean d'Angely, ne manqua pas de s'y rendre ; & s'estant informé de ce qui s'estoit passé en execution des ordres de M^r l'Intendant, il crût qu'il estoit à propos pour la gloire de Dieu, & pour le salut de tant d'ames, de commencer

les Conférences dont ils estoient convenus. Il leur dit, que puis qu'ils avoient répondu aux intentions de M^r l'Intendant en les acceptant, ils ne devoient pas différer l'exécution de ce qu'ils avoient promis. Il fut arrêté qu'elles seroient commencées dans le Palais le 8. de Septembre, que M^r Bar Archiprestre & Curé de Saint Jean d'Angely, en feroit l'ouverture, & qu'il les continueroit autant que les autres fonctions de sa Charge le pourroient permettre. Les

206 MERCURE

Religionnaires demanderent à M^r l'Evesque de Saintes, que M^r Durand Ministre pût les secourir dans cette occasion, parce qu'ils se sentoient trop foibles pour parler de Religion, ce qui leur fut accordé. Vous ne serez pas fâchée d'apprendre icy ce qui se passa dans les trois Conférences qui furent faites, & je croy mesme qu'elles peuvent estre utiles pour la conversion des opiniâtres.

La premiere commença en presence de M^{rs} les Lieutenans Generaux, Civil &

Criminel , de M^r le Procureur du Roy , & de quelques autres Officiers , par M^r Bar, dont je viens de vous parler. Il s'attacha uniquement à convaincre l'Assemblée de la possibilité du salut dans l'Eglise Romaine ; il la prouva par le témoignage des Docteurs Protestans , & par des Passages formels de Saint Irénée , de Saint Ambroise , de Saint Jérôme , & de S. Augustin , qui ont donné le premier rang à cette Eglise , & jugé qu'il falloit estre lié de Communion avec elle pour

208 MERCURE

n'estre pas exclus du salut. Ces veritez furent écoutées avec beaucoup d'attention, & quoy que ces Peres prouvas-
sent la necessité d'estre dans l'Eglise Romaine, M^r Bar n'y fit point de fonds, parce que l'estat des affaires ne deman-
doit que la possibilité du salut dans cette Eglise, & il reüssit si bien à la prouver, qu'on s'apperçût aussi-tost des progrès que fit sur tant d'ames la force de la verité. Le Ministre estonné voulut sortir de la Question, & lors qu'il y fut remis, il avoüa que du

temps des Peres que l'on venoit de citer , il ne doutoit point que l'on ne se fût sauver dans l'Eglise Romaine. On le pressa d'en dire la raison , & après qu'il eut esté long-temps sans sçavoir que répondre , il dit qu'un des articles qui retenoient davantage ceux de leur party dans la separation, estoit le culte des Reliques. Cette question fut vuidée sur le champ par la lecture des Epistres de S. Jerôme, traduites en François , qui se trouverent entre les mains de

Decembre 1685. S

M^r Bar. Le Peuple entendit avec application la Doctrine de ce Pere, & comprit que les objections de l'Heretique Vigilance contre l'honneur des Reliques, estoient les mesmes que celles de leurs Ministres, ce qui surprit fort les plus finceres du party. Cette premiere Conference fut fatale à l'Herefie. Son Défenseur ne pût repliquer rien de foliae, & il se retrancha à la demande de la verification de tous les Passages que l'on avoit alleguez. Ils furent ve-

rifiez le lendemain en presence des Magistrats & des plus habiles Religionnaires, chez M^r Baudouin Avocat que les gouttes avoient retenu au lit. Il forma dès ce moment la resolution de se faire Catholique, ce qu'il executa peu de temps après avec beaucoup d'avantage pour nostre Religion, puisqu'il attira après s'estre converty des Communautéz entières qui le consulterent sur les motifs de son changement.

On rapporta aux Protec-

S ij

tans dans la seconde Conférence qu'on avoit verifié tous les Passages alleguez dans la premiere, & mesme l'Epistre de Saint Jérôme contre Vigilance, & qu'il n'y avoit plus qu'à proposer d'autres motifs de separation. Le Ministre parla de la transubstantiation & de ses consequences, & le Pere Dom Laurent Faidy Benedictin, dont je vous ay déjà parlé, allegua Saint Cyrille de Jerusalem dans la quatrième Catechese, & en cita quelques paroles des plus essentielles.

Comme ce Pere a parfaitement expliqué le Myſtere de l'Euchariftie , on lut en François, cette Catecheſe preſque toute entiere avec une grande partie de la cinquième qui parle du Sacrifice de la Meſſe , de l'Invocation des Martyrs , de la Priere pour les Morts , &c. ce qui fit un tres-grand plaifir aux nouveaux Convertis , & ſurprit les Pretendus Reformez qui n'en avoient jamais entendu parler.

La troiſième Conference fut ſoutenuë par le Pere Au-

214 MERCURE

gustin de Saint Jean d'Angely , Capucin fort renommé dans les Controverses. Le Ministre & les Doctes du party qui ne trouvoient pas leur compte dans la Tradition de l'Eglise, demanderent que l'on disputast sur l'Ecriture. Il fut arresté qu'on leur donneroit cette satisfaction, afin que le Peuple ne crust pas que l'on refusoit d'entrer dans cette sorte de Controverse. On parla pendant plusieurs Conferences de la Réalité, de l'Adoration de l'Hostie ; du retranchement de

la Coupe, &c. Le Pere Augustin défendit la cause de l'Eglise sur toutes ces choses avec beaucoup d'érudition, & d'honnêteté, & il en soutint toujours la Doctrine par la lecture de certains Passages formels des Peres que l'on écouta avec une entière attention. Sur la fin de la Semaine, les Pretendus Reformez déclarerent qu'ils n'avoient plus besoin de Conférences, & demanderent permission de s'assembler pour délibérer entre-eux sur ce qu'ils avoient à faire. Les

216 MERCURE

Officiers creurent qu'il n'y avoit point d'inconvenient à leur accorder cette grace, puisqu'il n'en pouvoit revenir qu'un fort grand bien, comme il parut dans la suite. On dit que le Ministre parla d'une maniere très-forte pour persuader la réunion. M^r le Valois fameux Avocat fit la même chose, & se servit du credit qu'il s'estoit acquis sur l'esprit des Religionnaires. Ainsi après les Assemblées particulieres, le Ministre & les principaux du party allerent dire aux Officiers qu'il y avoit

avoit esperance que l'on se reüniroit, mais que de certaines considerations les obligeroient d'attendre M^r l'Evesque de Saintes. Je ne vous repete point ce qui se passa entre ce Prelat, & les Pretendus Reformez, puis que ma Lettre du mois d'Octobre vous en a instruite, & que je vous ay appris les circonstances de leur Abjuration. Mais je ne puis m'empescher d'ajouter icy qu'on vit ces nouveaux Catholiques dans de tels transports de joye, que ne pouvant mar-

Decembre 1685.

T

218 MERCURE

quer le plaisir interieur qu'ils ressentoient, que par de continuelles acclamations, ils mirent le Predicateur qui estoit monté en Chaire pour les prescher, dans l'impossibilité de se faire donner audience. C'estoient des cris d'allegresse reïterez à tous les momens. On les voyoit, tout remplis de leur bonheur, embrasser les anciens Catholiques, & benir hautement M^r l'Evesque & M^r l'Intendant, comme les Auteurs, après le Roy, de leur felicité, & de leur salut; de

forte que le Predicateur ravy d'un si admirable changement , se contenta de les exhorter à demeurer fermes dans ces sentimens , & leur souhaita les Benedictions du Ciel , avec les suites heureuses qu'ils avoient lieu d'esperer d'une Conversion qui paroissoit si pleine de sincerité. Comme suivant les ordres du Roy , M^r de Gourgues avoit commencé une œuvre si sainte , il sembloit que Dieu luy eust réservé la gloire de la finir. Il n'avoit pû estre present aux éclatantes

T ij

Conversions qui venoient de se faire, parce qu'il avoit esté obligé d'aller à Ruffec & à Villefagnan qui estoient des pepinieres de Pretendus Reformez. Il y donna de solides marques du zele qu'il a toujours fait paroistre pour les interests de la Veritable Eglise ; il alla de Maison en Maison , pour persuader les plus obstinez , & n'épargna rien pour les toucher. Aussi réussit-il si heureusement, qu'il n'y en eut pas un qui ne promist d'abandonner l'Herésie , que ses Ancestres

s'estoient trouvez obligez de fuivre , mais comme sa pre-
 fence estoit necessaire à Saint
 Jean d'Angely, il laissa M^r le
 Marquis d'Argençon, Lieu-
 tenant General d'Angou-
 lesme , pour tenir la main
 à l'execution des promesses
 que ces Peuples luy avoient
 faites de se convertir , à
 quoy ce Marquis s'employa
 avec beaucoup de conduite
 & de succez. M^r de Gourgues
 estant arrivé à Saint Jean
 d'Angely , fit beaucoup de
 caresses au Ministre , & loüa
 fort les Officiers qui avoient

T iij

222 MERCURE

si heureusement répondu au zele du Roy. Il se servit de toute sa prudence pour ramener au sein de l'Eglise ceux qu'une opiniâtreté extraordinaire avoit jusques là empesché de se convertir ; il ménagea leurs esprits , & les sceut engager par des manieres si douces & si efficaces , que tout ce qui restoit de Calvinistes en ce lieu là (dont le nombre estoit de trente Chefs de Famille , & de quatre cens Femmes ou Enfans) abjura encore l'Herésie , en moins de huit jours.

Je ne parle point de plus de cinquante Gentilshommes qui firent aussi leur Abjuration volontairement. Plusieurs autres de ce Ressort ont renoncé depuis ce temps-là au Calvinisme, par les soins de M^r Rousselet Lieutenant Criminel, qui étant Subdelegué de M^r l'Intendant, imite en cette occasion toute sa douceur & toute sa fermeté.

M^r de Gourgues après de si heureux succès, travailla incessamment à réduire ceux de Taillebourg, de Saint Sa-

T iij

224 MERCURE

vinien, de Tonney-Charente, de Tonney-Bouthonne, de Matha, de Fontenay l'Abatu, & d'autres lieux circonvoisins, qui font de son département. L'opiniâtreté étoit d'abord si grande dans quelques-uns de ce lieux, qu'il sembloit qu'on ne dût rien espérer; mais M^r de Gourgues leur parla d'une manière si douce, si charitable & si pressante pour les engager à recevoir les Instructions qui leur estoient nécessaires, qu'en peu de jours ils se convertirét en foule. Ainsi

III T

l'erreur fut entièrement bannie de tous ces lieux là, après avoir regné avec un entier empire , par l'aveuglement presque invincible que l'hérésie a causé à ceux qui l'ont receuë avec la naissance.

Après que cét Intendant eût terminé si heureusement les affaires qui l'avoient appelé en Xaintonge , il revint passer par Angoulesme , & la Rochefoucaud , où il y avoit encore quantité de Religioneux des plus obstinez. Il trouva M^r l'Evesque d'Angoulesme, qui pénétré de ce

226 MERCURE

zele ardent qu'il fait éclater en toute occasion pour l'intérêt de l'Eglise, avoit commencé une Mission. M^r de Gourgues fit aussi-tôt sçavoir aux principaux des Pretendus Reformez, qu'ils devoient consentir à se faire instruire ; afin qu'en répondant par là au zele que le Roy avoit pour leur salut, ils suivissent l'exemple des Peuples de la Xaintonge. Il n'eut pas de peine à les persuader, & les soins furent aussi-tôt suivis de leur Conversion. Il eut un pareil suc-

cés à Angoulesme, à Turenne, & à Argentac, où il ne fut pas plûtost arrivé, que tous les Religionnaires se rendirent avec empressement à l'Eglise, pour avoir la joye de faire leur Abjuration en sa presence.

Pendant que cet Intendant travailloit d'une maniere si avantageuse à la conversion des Religionnaires de son Département, Madame de Gourgues sa Femme secon-
doit parfaitement son zele, & l'on peut dire que par la seule force de ses raisons, elle

228 MERCURE

a eu la gloire de convertir à Limoges trois Demoiselles, si fortement persuadées de leur Religion, que les plus éclairés n'avoient pû mesme venir à bout de les ébranler. C'est ainsi qu'elle a rendu veritable ce qu'un Pere de l'Eglise a dit, qu'une Femme veritablement sage & vertueuse est tres-capable de combattre & de vaincre. Aussi a-t-elle gagné les cœurs & l'estime de toute la Province. Toutes ces Conversions, & sur tout celles qui se sont faites à Saint Jean d'Angely,

doivent passer pour un Miracle, si l'on considere que l'Herésie de Calvin y avoit étably son siege d'une maniere si absolüe, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il püst être renversé en si peu de temps. L'endurcissement des cœurs y faisoit prendre plutôt le party de vivre sans Religion, que de rentrer dans l'Eglise. Parler de conversion à ces obstinez, c'estoit les aigrir ; & lors qu'on vouloit entrer en conference avec eux pour les détromper de leurs préjugez contre l'Egli-

230 MERCURE

se Romaine , non seulement ils refusoient d'écouter , mais ils ne vouloient pas demander à Dieu les lumières nécessaires pour connoître la vérité. Cependant voilà ces Peuples convertis sous l'heureux Regne des Miracles, de leur bon gré , sans la moindre violence , & après des Conférences publiques sur tous les points dont ils ont souhaité d'estre éclaircis. On ne peut douter après cela qu'ils n'ayent esté entièrement convaincus des Veritez de la Religion Catholique,

& en mesme temps , des erreurs de celle qu'ils viennent d'abandonner. Comme ils ne la quittent que parce qu'ils sont persuadez de sa fausseté, peuvent-ils ouvrir les yeux sur l'heureux estat où ils se trouvent, sans reconnoître qu'ils sont redevables de leur salut aux bontez du Roy , & sans se croire obligez de demander sans cesse au Ciel qu'il continuë à le combler de ses Benedictions, puisqu'il se sert si heureusement du pouvoir que Dieu luy a confié pour les arracher au De-

mon par une douce & sainte violence ? Je ne vous ay fait aucun détail des Conférences qui se sont tenuës dans les autres Villes, pour obliger les Religionnaires à renoncer à l'erreur, parce qu'on s'y est servy des mesmes moyens, & qu'avant que de faire Abjuration ils ont reconnu les faussetez sur lesquelles ils avoient jusque-là fermé les yeux.

Il ne reste plus aucun Pretendu Reformé dans la Ville de Niort en Poitou, & toutes ces Conversions sont deuës à

M^r de Fontmort , President
 & Lieutenant General , & à
 M^r de la Teraudiere , Maire
 de la mesme Ville. Quoy
 qu'en cette occasion ils ayēt
 suivy les intentions de Sa Ma-
 jesté, & qu'ils ayent pour son
 service tout le zele qu'un fr
 grand Monarque peut inspi-
 rer aux plus empressez de ses
 Sujets , ce qu'ils ont fait ne
 laisse pas de marquer qu'ils
 estoient animez d'une ardeur
 toute particuliere & toute
 sainte pour le salut des ames.
 Ils ont fait voir aux plus ob-
 stinez Calvinistes , que la
Decembre 1685. V

pluspart d'entre eux croyoient aveuglément les faussetez que leurs Ministres im-
posent à la Religion Catholi-
que, sans qu'ils eussent jamais
consulté aucun de nos Doc-
teurs, & en les asseurant que
s'ils les écoutoient avec dou-
ceur & sans prévention, ils
se trouveroient heureusement
détrompez, ils les ont enga-
gez à y consentir. Ces Con-
ferences ont eu leur effet ac-
coustumé. Les Calvinistes
ont esté instruits; ils ont esté
convaincus; ils ont vû clair
dans les Misteres de la Foy,

& ils se sont convertis, sans que de plus de cinq mille personnes, il en soit resté une seule qui fasse encore Profession de la Religion Pretendue Reformée. M^r le President de Fontmort a esté si pénétré du plaisir que ce changement luy a causé, qu'il a fait un feu de joye, où quatre jeunes Demoiselles mirent le feu à la teste de deux cens Filles converties, & au bruit des Tambours & des Trompettes, Je ne vous décris point cette Feste, ny la Statue du Roy que l'on avoit

236 MERCURE

élevée exprés , & autour de laquelle trois cens Mousquetaires firent de continuelles décharges, & burent à la santé de Sa Majesté avec le vin de plusieurs Fontaines qui couloient aux dépens de ce genereux President, qui avoit chez luy une Table de soixante couverts pour les personnes les plus qualifiées de la Ville , sans celles qui se trouverent encore en plusieurs endroits de son logis. Cette réjouissance se communiqua dans toute la Ville, de sorte que l'on peut dire

que tous les Habitans burent ensemble ce soir là, La Noblesse de la Campagne, qui n'estoit pas encore convertie, dit *Qu'elle ne croyoit pas que la Religion Pretendue Reformée fust en si grande horreur aux Catholiques, & qu'ils deussent avoir tant de joye de l'avoir aneantie; mais que puisque cela estoit, il falloit qu'ils se fissent instruire.* Ils l'ont fait, & ils se sont convertis; ainsi la conduite de M^r de Fontmort a esté si heureuse, qu'il a fait des Conversions, par les actions mesmes qu'on auroit crû le

238 MERCURE

moins capables de produire le fruit qu'on en a tiré ; & les plaisirs , ainsi que les soins , ont contribué à une réunion si souhaitée. Ce President voyant l'indigence de beaucoup de nouveaux Convertis , a soulagé leur misere par de grandes charitez , & l'on vient d'apprendre qu'il a vendu son Carosse & ses Chevaux , afin de leur donner ce qu'il auroient pû luy couster par an. On peut cōnoître par là , que les Catholiques n'ont pas moins de zele pour assister leurs Freres , qu'on a tou-

jours dit qu'en avoiét les Protestans , puisque les Particuliers font des aumônes que les Pretendus Reformez faisoient seulement en Corps.

M^{le} le Duc de Noailles ayant fait sçavoir aux Pretendus Reformez de la Ville d'Alets, Capitale des Sevennes, qu'ils devoient se disposer à suivre l'exemple de Nismes, de Montpellier, & des autres Villes de Languedoc , en travaillant à se faire instruire, M^r Baudon & Deyrolles , qui estoient des principaux Religionnaires de cette Ville-là , agirent

240 MERCURE

avec ardeur , pour inspirer à leurs Confreres la soumission qu'ils devoient aux ordres du Roy , à laquelle ils avoient esté eux-mesmes puissamment exhortez par leurs Alteſſes Serenissimes Monsieur le Prince & Monsieur le Duc , à qui appartient le Comté d'Alets. Leur remontrance porta tous les Protestans à s'assembler chez M^r de Leuze de la Liquiere Avocat, où ils prirent une resolution generale de se faire Catholiques , & prirent mesme M^{rs} Baudon & Deyrolles d'en aller asseurer.

M

M^r le Duc de Noailles. Ces Deputez le virent à Nîmes, & il leur marqua la joye qu'il avoit, non seulement de la nouvelle qu'ils luy apportoi-
 toient, mais encore de ce qu'ils avoient beaucoup contribué à la resolution qui venoit d'estre prise. Ils allerent aussi rendre leurs devoirs à M^r de Baille Intendant de la Province, qui leur fit un accueil tres-favorable.

Quelques jours après, M^r le Duc de Noailles dont le zele pour l'intérest de la Religion, & le service du Roy
Decembre 1685. X

est infatigable , ayant sceu que sa presence pouvoit faciliter les Conversions dans les hautes Seuenes, partit de Nismes avec M^r de Baille & vint coucher à Alets, où il aprit avec joye que la fuite des Ministres de cette Ville là, qui avoient manqué au Serment public qu'ils avoiēt fait de sacrifier leur vie pour soutenir leur Religion, avoit beaucoup servy à détromper ceux de ce party, & à leur faire connoistre les erreurs que ces mesmes Ministres leur avoient preschées. M^r

M^r de Noailles receut à Alets
 les Complimens de tous
 les Corps, & M^r de Saint Au-
 ban, Juge d'Appeaux du
 Comté de la mesme Ville, le
 harangua à la teste des Offi-
 ciers. Il luy dit, *que si le prompt*
changement de toute la Ville d'A-
lets faisoit connoistre la toute-puîs-
sance de LOÜIS LE GRAND, il
ne falloit pas une prudence moins
consommée que la sienne pour ve-
nir à bout d'une entreprise de cette
importance, & pour remettre dans
le chemin de la verité, ces malheu-
reux aveuglez à qui de faux gui-
des avoient fait prendre la voye

244 MERCURE

du Mensonge ; que ces Brebis égarées n'avoient pas voulu pendant plus d'un Siecle écouter la voix de leur vray Pasteur , pour courir après ceux qui les trompoient par d'inutiles sermens de vouloir donner leurs vies pour elles ; que la moindre crainte avoit fait évanouïr ces Mercenaires, & que leur fuite ayant fait ouvrir les yeux aux Dérivez, ils avoient connu leur égarement , & estoient rentrez avec plaisir dans la véritable route qu'ils devoient tenir pour leur salut ; que voyant les precipices que la charité de nostre Auguste Monarque

leur avoit fait éviter, ils le beniroient incessamment d'avoir bien voulu travailler à leur bon heur. Il finit par les assurances de la joye que leur donnoit la presence de M^r le Duc de Noailles ; dont les grandes qualitez ne furent pas oubliées.

Ceux qui ont suivy autrefois Calvin , & qui en ont quitté les erreurs il y a plusieurs années, ont fait beaucoup de Conversions , parce qu'estant parfaitement instruits de l'une & de l'autre Religion , ils sçavent par

X iij.

246 MERCURE

quels endroits les Ministres ont toujours abusé de la credulité de ceux qu'ils ont voulu ébloüir. Cela est arrivé à M^r du Vigean Gouverneur des Pages de la petite Ecurie du Roy , & qui a fait abjuration de l'heresie il y a environ vingt-cinq ans. Il étoit au mois de Novembre dans le haut Languedoc dont il est originaire , & comme on sçavoit que l'intérêt n'avoit point contribué à son changement , & qu'il passoit pour honneste-homme , on l'écouta sur quelques points de

Controverse. Il eut le bonheur de convertir la Femme la plus opiniâtre du Pays, avec toute sa Famille. Ces Conversions attirèrent celles de plusieurs Gentilshommes des environs, & de cinq Demoiselles, qui selon les termes de la Lettre que j'en ay receuë, avec les noms de ces nouveaux Couvertis, s'estoient voüez à la mort plutôt que de se résoudre à faire abjuration. C'est ainsi que par des coups imprévûs Dieu touche souvent les plus obstinez.

248 MERCURE

On ne peut donner trop de loüanges à tous les Intendants de Province, qui n'ont rien oublié de ce qui pouvoit persuader aux Heretiques qu'ils avoient toujours esté dans l'erreur. J'ay receu une ample Lettre, touchant ce que M^r de Bezons Intendant de la Generalité d'Orleans, a fait en cette occasion dans tout son Département. Il y a parlé avec beaucoup de charité & de force, & la verité a eu dans sa bouche, tous les agrémens qu'il faut pour plaire, toute la force neces-

faire pour toucher , & tout le brillant possible pour éclairer. Ces paroles qui sont de Saint Augustin , sont employées dans la Lettre qui m'a appris ce que je vous mande. Je ne vous l'envoie point , parce qu'elle contient beaucoup d'autres choses dont je vous ay déjà fait sçavoir une partie ; mais la personne qui l'a écrite a tant d'érudition , & donne un si noble tour aux choses , que si j'en reçois encore quelques Lettres , j'auray soin de vous en faire part. Les Con-

versions ont aussi esté fréquentes autour de Paris , & l'on n'y parle presque plus de Calvinistes. Les cinq dernières Familles Protestantes qui restoit à Nogent le Roy , y ont fait Abjuration entre les mains de M^r Bouchet ancien Curé de cette Ville là.

Voicy les Déclarations qui ont esté publiées depuis un mois , & qui regardent ceux de cette Religion. Par l'Edit du mois d'Octobre dernier , qui en interdit l'Exercice dans tout le Royaume, il est

ordonné, que les Calvinistes qui se sont retirez dans les Pays Etrangers avant la Publication de cét Edit , rentreront dans leurs Biens confisquez , en cas qu'il reviennent dans quatre mois du jour qu'il a esté publié ; & comme il pourroit survenir quelques contestations entre ceux de qui les Biens seroient confisquez , & ceux qui en pretendroient la confiscation , au sujet du temps de leur retour dans le Royaume , le Roy toujours équitable & plein de bonté pour

les Sujets , a déclaré , *Qu'il*
luy plaist que les Pretendus Re-
formez qui se sont retirez avant
la Publication de l'Edit du Mois
d'Octobre , & qui en consequence
de ce mesme Edit , y reviendront
dans le temps de quatre mois , se-
ront obligez de déclarer qu'ils
sont de retour , & d'en prendre
Acte , qui leur sera donné sans
aucuns frais , par les Baillifs ou
leurs Lieutenans aux Bailliages
& Senechaussées , dans le ressort
desquels seront situées leurs Mai-
sons & demeures ordinaires , &
en leur absence , par les Officiers
qui sont après eux suivant l'ordre
du Tableau.

Il est porté par une autre Déclaration, *Que si à l'avenir quelqu'un des Pretendus Reformez vient à deceder, ses deux plus proches Parens, ou à leur défaut, ses deux plus proches Voisins, seront tenus de le déclarer aux Juges Royaux, s'il y en a dans les lieux où il faisoit sa demeure, ou aux Juges des Seigneurs, et de signer sur le Registre que ces mesmes Juges en tiendront. C'est ce qui a esté ordonné avec beaucoup de prudence, puisque les Temples qui restoient à ceux de cetter Religion, ayant esté dé-*

254 MERCURE

molis, & les Consistoires où l'on tenoit les Registres de leurs décès, supprimez en consequence de l'Edit d'Octobre, le défaut de ces Registres rend incertain le jour de leur mort. Ainsi sans cette nouvelle Déclaration, les Catholiques qui auroient intérêt, à sçavoir le temps où cette mort seroit arrivée, demeureroient privez de la preuve établie par les Ordónances, & seroient reduits à la preuve par témoins, qui ne se peut faire que par une longue procédure, & beaucoup de frais.

Je vous ay déjà mandé, que le Roy par sa Declaration du 20. Janvier 1685. a-voit ordonné que les Conseillers de la Cour de Parlement, faisant profession de la Religion Pretendue Reformée, ne pourroient connoistre des Procez Civils & Criminels, auxquels les Ecclesiastiques & les nouveaux Convertis auroient interest. Comme leurs fonctions dans ces Charges vont estre inutiles, parce que la plupart des Pretendus Reformez sont réunis à l'Eglise, & qu'il n'y a pres-

que point de procez, où quelques nouveaux Convertis ne soient Parties principales ou intervenantes, Sa Majesté a ordonné par son Arrest du Conseil d'Estat du 23. Novembre, *Que les Conseillers de sa Cour de Parlement de Paris, qui se trouveront faire encore profession de la Religion Pretendue Reformée, remettront incessamment entre les mains du Receveur de ses Revenus casuels, leur Procuration ad Resignandum, de leurs Offices, qui leur seront remboursés par ce Receveur sur le pied de la fixation. Ils n'ont au-*

cun sujet de se plaindre, puisqu'il n'est pas juste que des Officiers de cette qualité, qui devroient par leur exemple exciter le reste des Sujets du Roy qui persistent dans l'erreur, à rentrer dans l'Eglise, & qui cependant refusent eux-mêmes les Instructions qui leur sont offertes pour reconnoître la véritable Religion, demeurent plus longtemps dans la dignité où les élèvent ces Charges.

J'ajouteray à cela, que M^r de la Reynie, Lieutenant General de Police, ayant

Decembre 1685. Y

258 MERCURE

esté averty qu'au prejudice des Défenses faites aux Pretendus Reformez , par l'Edit du mois d'Octobre , de plus s'assembler en aucun lieu ou Maison particuliere , pour l'exercice de leur Religion sous quelque pretexte que ce puisse estre, quelques personnes de celles qui se disent estre encore de la Religion Pretenduë Reformée, se rendoient à certains jours dans les Maisons de divers Ambassadeurs & Ministres Etrangers , pour y faire l'Exercice qui leur a esté défendu ; ce

Magistrat dont le zele est
 toujours actif & vigilant, a
 fait réiterer ces mêmes Dé-
 fenses, sous les peines por-
 tées par ce même Edit, en-
 joignant aux Commissaires
 du Chastelet chacun dans
 leurs Quartiers, de tenir la
 main à l'exécution de son
 Ordonnance, qui a esté pu-
 bliée par toute la Ville.

Toutes ces Déclarations,
 & tous ces Edits sont une sui-
 te des grands soins que le
 Roy prend pour le salut de
 ses Sujets Protestans, &
 comme on en voit chaque

Y ij

260 MERCURE

jour les fruits , je n'en parleray point davantage. Je vous diray seulement que les Conversions generales & particulières continuent tous les jours d'une maniere qui fait voir que ceux qui se rendent, sont entierement convaincu des erreurs où ils renoncent. C'est ce qui vient de paroistre dans la Conversion de Messire Alexandre l'Huilier, Seigneur de Chalendes en Brie , qui a fait abjuration à Rebé entre les mains de M^r l'Abbé de la Salle Aumônier du Roy. Il est d'une

Famille aussi illustre qu'ancienne, & recommandable par beaucoup de grandes Alliances. M^r Foran, qui est le plus ancien Capitaine des Vaisseaux du Roy, a fait aussi Abjuration entre les mains de M^r l'Archevesque de Paris. La maniere dont cét Illustre Prelat a secondé le zele de Sa Majesté pour le salut des ames, est une chose incroyable. Il ne s'est presque point passé de jour depuis quelques années, qu'il n'ait contribué à la Conversion de quelqu'un, ou qu'il

262 MERCURE

n'ait reçu quelques Abjurations. Entre le grand nombre de Conversions qui se font faites en cette Ville depuis un mois , il y en a eu une tres-remarquable. C'est celle de M^r d'Imecour ancien Colonel. De neuf Fils qu'il a, tous dans le service, il y en eut sept qui firent Abjuration avec luy ces jours passez entre les mains du Pere Gail-
lard Jesuite. Les deux autres qui sont en des lieux fort éloignez, s'y font fait instruire, & on les en croit partis pour venir icy faire la mesme

Abjuration. Le jour de Noël M^r Hervard nouvellement converty , rendit les Pains-Benits à la Grand' Messe, ce qui fut un grand sujet de joye pour les Catholiques, & mesme pour les nouveaux Convertis.

Quoy que j'aye parlé des Conversions qui se sont faites en beaucoup de Villes, je ne laisseray pas de vous en donner des détails dans mes autres Lettres, non pour vous apprendre qu'on s'y est converty puisque vous le sçavez, mais pour vous faire

264 MERCURE

ſçavoir de quelle maniere les choses s'y ſont paſſées , & que les Pretendus Reformez n'ont abjuré qu'après avoir eſté pleinement inſtruits & convaincus des Veritez de la Religion Catholique , & des erreurs de la Proſtante. Je commenceray par ce qui ſ'eſt fait à Alençon, dont j'ay déjà quelques Memoires. J'eſpere en recevoir de beaucoup d'autres Villes , & alors je vous entretiendray à fonds de la conduite qu'on y a tenuë touchant les Conversions. Un
détail

GALANT: 265

détail historique lors qu'il apprend quelque chose de nouveau , est toujours estimé bon , mesme long-temps après que les faits dont il traite sont arrivez.

On seroit surpris de voir qu'il se fait en si peu de temps un si grand nombre de Conversions, & l'on pourroit croire que ceux qui les font n'ont pas eu le loisir d'examiner la Religion qu'ils embrassent , si depuis neuf ou dix ans que Sa Majesté travaille à ce qu'Elle vient de finir heureusement tou-

Decembre 1685.

Z

266 **MERCURE**

chant cette grande réünion, chacun n'avoit pas commencé à chercher des lumieres, pour se preparer à prendre le party qu'il voyoit bien, qu'il suivroit un jour. C'est ce qui a fait que les principaux Negocians de la Ville de Paris, faisant Profession de la Religion Pretendue Re-formée, ayant esté assemblez par l'ordre du Roy en l'Hôtel de M^r le Marquis de Seignelay Secrétaire d'Estat, en presence de M^r de Harlay Procureur General, de M^r de la Reynie Lieutenant

General de Police , & de M^r Robert Procureur du Roy , déclarerent qu'ils estoient resolus de se réunir incessamment à la Religion Catholique , selon la Profession de Foy qui a esté dressée par M^r l'Archevesque de Paris , & donnerent ensuite un Acte de cette resolution , signé de soixante & onze personnes , à M^r le Marquis de Seignelay. Ce Marquis qui sçavoit les sentimens de la pluspart avant qu'ils vinssent chez luy , & qu'ils avoient travaillé à se faire instruire , leur

Z ij

268 MERCURE ,

marqua d'une maniere obligeante , & d'un air tout engageant , la satisfaction que le Roy avoit eüe de la disposition ou cè Monarque sçavoit qu'ils estoient , & leur fit comprendre , que quoy qu'ils eussent agy pour eux-mesmes en travaillant pour leur salut , Sa Majesté ne laisseroit pas de reconnoistre ce qu'ils avoient fait , lorsque l'occasion se presenteroit de faire quelque chose pour eux. Depuis cette Assemblée, plusieurs autres Chefs de Familles de la mesme Religion,

ont déclaré qu'estant convaincus de leurs erreurs, ils estoient prests de les abjurer. On dressa en mesme temps un Acte de cette Déclaration, & ils le signerent. Quelques jours auparavant M^r le Nonce avoit présenté au Roy un Bref par lequel Sa Sainteté luy exprimoit l'extrême joye qu'Elle ressentoit de la révocation de l'Edit de Nantes, dont on se prepare à faire des réjouïssances à Rome. Il est dit du Roy dans ce Bref, qu'il est véritablement le Roy Tres-

Z iij

Chrestien , & que l'Eglise mettra dans ces Registres ce qu'il vient de faire pour Elle. L'Eloge de Sa Majesté sur la révocation de cet Edit , a esté prononcé dans toutes les Harangues qui se sont faites à toutes les Ouvertures des Parlemens de France & des autres Cours de Justice. Vous trouverez dans la suite de la Lettre de M^r Allard dont je vous envoïay le commencement le mois passé, ce qui s'est dît au Parlement de Grenoble sur ce Sujet.

SSSS SSSS SS:SSSS SSSS

SUITE D'UNE LETTRE
de M^r Allard, ancien Presi-
dent en l'Election de Gre-
noble.

Monsieur de Saint André,
Marquis de Virieu,
premier President au Parlement
de Grenoble, harangua à l'Ou-
verture de la Saint Martin, d'une
maniere si judicieuse & si élo-
quente, qu'il fut admiré de tous
ceux qui remplissoient la Cham-
bre d'Audience. La matiere de
son Discours, fut l'Eloge du Roy,
Z iiij

qu'il fit voir estre le Justinien, le Constantin, & le Theodose de nostre Siecle, par les Loix qu'il a établies, par ses soins à détruire l'Herésie dans son Royaume, & par la Paix universelle qu'il a donnée à toute l'Europe. Il s'étendit sur l'utilité de ces Loix, sur les charmes de la réünion de tant de Sujets en une mesme Eglise, & sur le bien de cette Paix. Il s'attacha particulièrement à loüer les moyens doux & paisibles dont s'est servie Sa Majesté pour ramener tant de monde égaré, & montra comment depuis plusieurs années Elle avoit fait connoître ses

pieuses intentions ; comment elle avoit réveillé par ses Edits , ses Declarations , & les Arrests de son Conseil , ces malheureux endormis dans leurs erreurs , & ensevelis dans les ténèbres de l'Herésie ; comment par des démarches de Pere plutôt que de Roy , elle avoit tâché de les attirer à la vérité ; & comment par des sollicitations & des récompenses , plutôt que par des rigueurs & des peines , Elle les avoit voulu faire rentrer dans la Religion de leurs Peres. Ce sage Magistrat n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire un parfait Panegyrique , & dans

274 MERCURE

une ample matiere, il trouva de quoy remplir un Discours éloquent, agreable, bien suivy, avec une grace & une action digne de celuy qui le prononçoit. C'est ainsi que toutes les années il s'acquitte d'un employ attaché à sa Charge, qui fait dire à tout le monde que personne n'en pouvoit estre plus digne que luy. Vous sçavez sans doute qu'il est petit Fils du costé maternel de Pomponne de Bellièvre Chancelier de France; & qu'Artus de Prunier de Saint André son Ayeul Paternel, possédoit la mesme Charge dans un temps où les Guerres civiles de la Religion

demandaient que cette Place fust occupée par un Homme vigilant, prudent & sçavant, & il témoigna de l'estre veritablement en plusieurs occasions.

Le 14. du mesme mois de Novembre, Messire Estienne le Camus Evêque de Grenoble, dont la Famille a toujours esté attachée à celle de le Tellier, & qui a reçu en particulier de feu M^r le Chancelier, des témoignages publics de son estime & de sa protection, fit faire un Service solennel dans son Eglise Cathédrale pour l'ame de ce grand Homme, & il y officia.

276 MERCURE

Le 15. le Parlement fit faire extraordinairement un pareil Service dans l'Eglise Collegiale de Saint André de la mesme Ville, où il assista en Corps de Cour, témoignage certain de la veneration qu'il conserve pour ce grand Chef de la Justice, puisque jamais il n'avoit fait une semblable Cere- monie pour aucun Chancelier de France, ayant esté convié pour celle. cy par le zele particulier de son premier President.

Le 16. la Chambre des Comptes en fit faire autant dans la mesme Eglise.

Le 17. le Chapitre de cette

Eglise fit aussi un pareil Service, en reconnoissance de la Justice que cet illustre Mort luy avoit renduë en 1684. en un Procez qui luy estoit important, & qu'un pretexte de Régale leur avoit suscité.

Tous ces Services ont esté faits, le Chœur de ces deux Eglises tendu de noir avec des lez de velours, sur lesquels estoient de distance en distance les Armoiries de M^r le Chancelier, & au milieu du Chœur a toujours paru un Mausolée couvert d'un Dais de velours noir, le tout parfaitement bien illuminé.

Les Officiers servans dans la

278 MERCURE

Chancellerie près du Parlement, assisterent aussi à un autre Service qu'ils firent faire ce mesme jour en l'Eglise de Sainte Claire. Je sais, Monsieur, vostre, &c.

Tant de marques de veneration, de douleur & d'amour qui ont éclaté de tous costez pour ce grand Homme, ne peuvent estre mieux suivies que de la derniere Medaille qui en a esté frappée ; je vous l'envoye gravée, afin qu'elle réveille dans tous les cœurs un souvenir qui y doit durer eternellement.

Je ne vous ay point parlé

du Chapitre general qui a esté tenu depuis deux mois dans l'Abbaye de Cluny, parce que les circonstances ne m'en estoient pas connues. Cette Abbaye a esté fondée en 910. par Guillaume Duc d'Aquitaine. Les Monasteres qui s'y soumirent en mesme temps, attirés par la sainteté de cette Maison, formerent presque aussi-tost une Congregation, qui fut la premiere de l'Ordre de Saint Benoist. Cette Congregation a esté le soutien de l'Eglise pendant deux cens ans, & luy a

280 MERCURE

fourny quatre Papes, & une infinité de grands Hommes. Elle avoit commencé à décroir du temps de Saint Bernard, & depuis on a fait de temps en temps divers efforts pour luy rendre son premier lustre, mais on peut dire que ç'a esté inutilement. Le défaut de Chapitres généraux, sur tout dans ces derniers temps, a esté en partie cause de ce relâchement. C'est ce qui obligea le Roy, toujours sensible aux maux de l'Eglise, & toujours appliqué à y procurer les remedes, d'en faire

tenir deux à Paris en 1676. & 1678. pendant la vacance de l'Abbaye de Cluny. Dans ces deux Chapitres, on fit de sages Reglemens, qui neanmoins n'ont pas eu tout le succès que l'on s'en estoit promis, quelque zele & quelque application qu'ayent eu pour cela les Commissaires que le Roy avoit nommez pour y assister de sa part.

M^r le Cardinal de Bouillon ayant esté depuis élu Abbé de cette Abbaye, & par là estant devenu Chef, Supérieur, & General Admini-

Decembre 1685.

Aa

strateur de tout l'Ordre , a
crû ne pouvoir mieux com-
mencer son Administratin,
que par la tenuë d'un autre
Chapitre , dans lequel on
pust prendre les mesures ne-
cessaires pour entrer en exe-
cution des Reglemens des
deux précédens , en former
de nouveaux , s'il estoit be-
soin , & enfin parvenir à une
sainte Reformation. Il le
convoqua au Dimanche 21.
du mois d'Octobre dernier,
dans l'Abbaye de Cluny , où
l'on ne s'estoit point assem-
blé en corps de Chapitre de-

puis celuy que Dom Claude de Gurse Abbé Regulier de cette Abbaye, tint en 1600. Plusieurs Abbez, Prieurs, Officiers, & autres Religieux de cet Ordre, se rendirent de toutes les Provinces du Royaume, à cette Assemblée, dont l'ouverture se fit par une Messe du Saint Esprit, solennellement celebrée par ce Cardinal, en habits Pontificaux.

Tous les Religieux, mesme les Prestres, communierent de sa main, après s'estre donnez le baiser de paix les uns

A a ij

aux autres , & avoir porté à l'Offrande le Pain dont ils devoient communier. Le Chantre presenta le Vin en ceremonie. Tous les Officiers de l'Autel communierent aussi sous l'espece du Vin, suivant le premier usage de l'Eglise, qui a toujours continué dans ce celebre Monastere; ce qui peut estre de quelque edification pour les nouveaux Convertis, qui doivent connoistre & estre convaincus par là combien l'Eglise est éloignée d'avoir pour l'usage de la Coupe, les sen-

timens que luy imputent les Ministres Protestans , puisque quelques raisons qu'ait euës le Concile de Trente de déclarer qu'elle n'erre point, quand elle ne donne aux Laïques la Communion que sous l'espece du pain , on voit bien néanmoins qu'elle veut bien conserver toujours en quelques Eglises l'usage de la donner encore sous celle du vin.

Après la Messe M^r le Cardinal de Bouillon , revêtu de sa Chappe rouge , passa par le milieu du Chœur , où tous les

Religieux l'attendoient , & alla au Chapitre suivy premierement des six Enfans de Chœur , puis des Abbez & de Prieurs, & enfin de tous les Religieux. Là un Religieux du Monastere fit un Discours en Latin , qui fut suivy d'un autre de ce Cardinal, dans lequel il fit connoistre avec beaucoup d'éloquence & de pieté le relachement où la Discipline de l'Ordre estoit tombée , témoignant sa douleur de l'état où il le voyoit , & empruntant pour l'exprimer , les paroles des

Prophetes , lors qu'ils déplo-
rent la ruine & la désolation
de Jerusaleem , ce qu'il fit
d'une maniere vive & tou-
chante , ayant exhorté en-
suite avec beaucoup de force
tous les Religieux à rentrer
dans la pureté de la Regle
de Saint Benoist , & à repren-
dre l'esprit & les Institutions
primitives de cet Ordre , au-
trefois la gloire & la splen-
deur de l'estat Monastique ,
ainsi que la joye & l'édifica-
tion de toute l'Eglise. On
lût ensuite les Noms des Dé-
finiteurs du Chapitre prece-

dent , qui sortirent en mesme temps avec M^r le Cardinal de Bouillon , suivy des six Enfans pour aller dans le Définitoire , afin d'y élire de nouveaux Définiteurs ; & pendant ce temps on lût les noms des Religieux de l'Ordre qui estoient morts depuis le dernier Chapitre , & on fit pour eux les Prières ordinaires. M^r le Cardinal de Bouillon accompagné des Définiteurs du Chapitre précédent , & toujours suivy des Enfans de Chœur , estant revenu du Définitoire , on
publia

publia les nouveaux qu'on venoit d'élire, & ensuite on alla au Définitoire, où tout le monde mangea maigre; mesme les Anciens, qui par un certain mouvement de pieté, ne voulurent point, malgré leurs dispenses, user de viande dans un lieu consacré par l'abstinence de leurs Peres, & dans lequel un contraire usage n'avoit jamais encore esté introduit; à quoy ils furent mesme portez par l'exemple de M^r le Cardinal de Bouillon, qui se trouva aussi bien qu'eux au

Decembre 1685. B b

290 MERCURE

Refectoire , où il fit toutes les fonctions , ayant dit le *Benedicite* & les Graces que l'on finit dans le Chapitre , où l'on alla au sortir du Refectoire , en chantant le *Miserere*. L'après-midy les nouveaux Définiteurs s'assemblerent pour la premiere fois , & eleurent les Officiers du Chapitre ; sçavoir deux Secretaires pris du nombre mesme des Définiteurs, deux Auditeurs des Causes , deux Auditeurs des Excuses , & deux Portiers. Ces Définiteurs sont au nombre de

quinze , choisis d'entre les Abbez ou Prieurs de l'Ordre, ou Officiers de l'Abbaye de Cluny , & ils agissent toujours comme Délégués du Saint Siege , selon les Bulles des Papes ; en sorte que tous les Statuts & tous les Decrets qu'ils forment pour le Reglement de la Discipline de l'Ordre, sont revêtus de l'Autorité Apostolique. Il y en avoit huit pris du Corps des Anciens , & sept de celuy des Reformez ; & à cela prés , il y a toujours eu fort peu de difference entre les deux Ob.

B b ij

292 **MERCURE**

servances pendant tout le Chapitre, puisqu'ils ont pris tous dans l'Eglise, dans le Chapitre, dans le Refectoire, & dans les autres lieux d'Assemblée, le rang de leur Vesture indifferemment, & sans autre distinction d'Observance que celle de l'Habit & de la Tonsure, surquoy jusques icy on n'a pû encore établir d'uniformité.

Le Lundy & les deux jours suivans, on tint le Définitoire soir & matin. L'on y prit plusieurs Délibérations avantageuses au bien de l'Or-

dre ; & entre-autres le nouveau Breviaire de cét Ordre, dont le projet avoit esté loüé & approuvé déjà dans les precedens Chapitres. Il fut présenté tout imprimé par Dom Paul Rabuffon Souf-chambrier de l'Abbaye de Cluny , & Dom Claude Devers Trésorier de la mesme Abbaye , & trouvé conforme à la Regle de Saint Benoist , à l'esprit de l'Eglise , aux Decrets des Conciles , aux Capitulaires de nos Roys , & à l'intention des Papes , & particulièrement de Paul V.

B b iij

294 MERCURE

Le Jeudy on ne tint point le Définitoire , parce que c'estoit le jour de la Dedicace de l'Eglise de Cluny. Le grand Prieur de l'Abbaye fit l'Office , & la Messe fut celebrée selon les Ceremonies de l'Ordre. Le Vendredy on continua le Définitoire , & l'on élut le Procureur General de l'Ordre & les Visiteurs des Provinces. Le Samedy après midy on conclut le Chapitre par la lecture des Statuts , & par la Benediction que donna M^{le} le Cardinal de Bouillon.

Plusieurs Personnes des environs se sont trouvées à l'Ouverture de ce Chapirre, entr'autres -M^r l'Evesque de Chaalons sur Saone, le Prieur des Chartreux de Lyon , & quelques Jesuites de la mesme Ville ; M^r l'Abbé de Septfonds , M^r le Doyen de l'Eglise d'Autun, quelques Chanoines de Tournus , & M^r de Santeüil Chanoine Regulier de l'Abbaye de Saint Victor de Paris , dont les Hymnes qu'il a composées pour le nouveau Breviaire de Cluny, furent leuës dans le Défini-

Bb iiii

toire avec reconnoissance & avec applaudissement.

Dans ce mesme temps tous les Heretiques de la Ville de Cluny desabusez des erreurs de leur Religion, par M^r le Cardinal de Bouillon, & instruits des veritez de la nôtre, firent abjuration de l'heresie entre les mains de Dom Claude de Brou Archidiaque de Cluny, en presencedes Curez & des Officiers de la Ville.

Le 6. de ce mois, Madame la Duchesse Royale accoucha d'une Princesse sur les

trois heures du matin. Monsieur le Duc de Savoye dépescha aussi-tost M^r le Marquis de la Pierre pour en porter la nouvelle à la Cour de France, & Madame la Duchesse Royale nomma aussi M^r le Comte de Govon pour la porter à Monsieur. Le 12. M^r le Marquis de la Pierre fut présenté au Roy par M^r le Marquis de Ferreiro Ambassadeur de Savoye. Je vous ay déjà parlé de luy dans quelque-une de mes Lettres. Il est Gentilhomme de la Chambre de Son A. R. de Savoye.

298 MERCURE

Maréchal de Camp dans ses Armées , & Colonel du Regiment de Piémont. Il a fait beaucoup de diligence , afin d'annoncer le premier au Roy & à Monsieur, l'heureux Accouchement ; qui faisoit le sujet de son voyage. C'est le mesme qui a eu l'honneur dans les dernieres guerres , de commander les quatre Regimens d'Infanterie que Monsieur le Duc de Savoye avoit en France , & que le Roy fit Brigadier. Il a fait plusieurs Campagnes en cette qualité ; & la maniere dont

il a servy , luy a acquis l'estime du Roy, & l'amitié de tous les Officiers. Aussi Sa Majesté luy fit-elle l'honneur de luy dire que Monsieur le Duc de Savoye ne pouvoit luy envoyer une personne qui luy fust plus agreable ; & comme il est fort connu à la Cour , il en receut mille caresses. Monsieur , pour marquer la joye que luy causoit la nouvelle que ce Marquis luy avoit apportée , fit choix dès le lendemain de M^r le Comte de Tonnerre , premier Gentilhomme de la Chambre ,

300 MERCURE

pour aller complimenter de sa part leurs Alteſſes Royales de Savoye ; & le Roy a nommé depuis pour le même ſujet M^r le Marquis d'Urfé, Lieutenant de ſes Gardes du Corps.

Je vous ay mandé que M^r le Goux de la Berchere, Marquis d'Inteville, Comte de Rochepot, & premier Preſident au Parlement de Dauphiné, avoit laiffé de grands biens à l'Hôſpital de la Charité de Paris. Il eſt vray qu'il l'a fait Legataire univerſel de tous ſes biens, après qu'on aura payé ſes debtes & ſes

legs particuliers. On trouve
queses debtes montent à plus
de vingt-cinq mille livres, &
ses legs particuliers à deux
cens quinze mille livres. Ain-
si cet Hospital n'a encore tiré
aucun avantage de ce legs,
qui a fait tant de bruit par
toute la France. Au contrai-
re, ce mesme legs qui ne sou-
lage en aucune sorte les be-
soins pressans où il se trouve,
l'a privé de beaucoup de se-
cours & d'aumônes qu'on y
faisoit, & qui ont cessé depuis
ce temps-là ; en quoy il souf-
fre beaucoup , puisque son

principal soutien est fondé sur les charitez des gens de bien, qui croient que ce legs universel l'a mis à couvert de tous besoins. On sera persuadé que cela n'est pas, si l'on fait reflexion qu'il est partagé avec les heritiers de M^r de la Berchere, qui en doivent avoir plus de la moitié. Ce qui en doit revenir à cet Hospital, consiste en effets qui ne seront pas faciles à recouvrer, & dont il y en a un de près de cent mille livres, qui est tout-à-fait perdu. On assure que si quelqu'un vou-

loit traiter des pretentions de cet Hospital, il les cederoit pour cent mille frans. Il ne se croit pas pour cela moins redevable à son Bienfaicteur, qui a cru luy faire de grands avantages.

La Troupe du Roy a donné plusieurs Representations d'une Comedie intitulée, *Les Façons du Temps*. Comme on ne dit point le nom de l'Auteur, j'observeray là-dessus le silence que sa modestie veut qu'on garde. Elle est d'un Homme du monde, qui en sçait les manieres, & de

304 MERCURE

qui mesme des personnes de distinction & de naissance, veulent bien recevoir des préceptes pour apprendre à vivre. Cette Piece a d'abord esté traitée comme le sont celles qu'on estime assez pour les critiquer; car chacun sçait que l'on ne se donne pas la peine de censurer, ce que l'on trouve tout-à-fait méchant. Après avoir essuyé la critique de ceux qui ne voyent les Ouvrages nouveaux que pour en chercher les endroits foibles, elle a esté jouée à la Cour, où elle a reçu un

accueil plus favorable, & où
 parmy les suffrages illustres
 qu'elle a eus, elle en a mérité
 de personnes reconnues &
 estimées, pour n'avoir jamais
 déguisé leurs sentimens. Le
 Public desintéressé l'a vue
 ensuite. Il s'y est fort diverty,
 & les Assemblées ont esté
 nombreuses. Comme elles
 font le plus grand succès des
 Pièces, on peut dire que cel-
 le-cy a eu beaucoup d'Ap-
 probateurs, puis qu'elle a
 toujours eu des Auditeurs en
 très-grand nombre.

Je ne puis encore vous par-

Decembre 1685.

Cc

306 MERCURE

ler d'*Alcibiade*, Tragedie nouvelle de l'Autheur d'Andronic. Elle sera représentée avant que ma Lettre parte, mais ma Lettre sera finie avant qu'on la jouë. Cependant je puis vous dire d'avance, que cette Piece qui a esté leuë à beaucoup de Connoisseurs, est tellement estimée qu'elle doit avoir un tres-grand succès.

• M^r le Comte de Lobkovits, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, a eu sa premiere Audiance du Roy à Versailles. Il y fut conduit par M^r de

Bonneüil Introduceur des Ambassadeurs, dans les Caros-
 ses de Sa Majesté, & suivy de
 plusieurs des siens fort ma-
 gnifiques. Sa livrée estoit tres
 riche, & les habits de ses Pa-
 ges & de ses Estafiers estoient
 garnis de deux galons d'ar-
 gent, aux deux costez d'un
 galon de velours. Cet En-
 voyé avoit un Juste-au-corps
 enrichy de pierreries, avec
 un Cordon de diamans, &
 une grosse attache au retrouf-
 fis de son Chapeau. Il fit son
 Compliment au Roy en Lan-
 gue François.

Cc ij

M^r Richer Greffier en Chef de la Chambre des Comptes, a esté nommé Trésorier des Parties Casuelles, à la place de M^r Foin, qui estant cy-devant Greffier du Conseil, est presentement Secrétaire du mesme Conseil à la Place de M^r de Bochainel, aujourd'huy Surintendant des Finances de Monsieur, & M^r a la Charge de Greffier du Conseil que possédoit M^r Foin.

Le Roy a gratifié M^r Piccon d'une Pension de deux mille écus, pour les services

qu'il luy a rendus sous M^r Colbert & sous M^r Pelletier, Contrôleur General des Finances.

Le Mariage de M^r le Duc de la Meilleraye, qui se devoit faire à Besançon le lendemain de Noël, suivant ce que je vous ay marqué dans un des Articles de cette Lettre, y a esté fait quelques jours auparavant. Ce jeune Duc est bien fait de sa Personne, & d'une adresse distinguée dans toutes sortes d'Exercices. Il a beaucoup d'esprit, de douceur, & d'honnesteté dans

310 MERCUR

ses manieres, & les sentimens fort élevez. Il parle bien & tourne une Lettre aussi agreablement qu'on le peut faire. Voicy celle qu'il écrivit de Befançon à Mademoiselle de Duras dès qu'il eut appris que le Roy avoit signé leur Contrat de Mariage.

MADEMOISELLE,
Je suis dans une extreme impatience de sçavoir quelle part vous prenez à mon bonheur. Si vous y consentez d'aussi bon cœur que je m'y abandonne, je me trouve par avance le plus

GALANT. 311

heureux des hommes. Il ne manqueroit rien à ma joye si on ne m'ostoit pas la liberté de vous aller trouver. Je ne sçaurois m'accommoder de l'obligation où l'on me met de vous attendre. Vous ne sçauriez, Mademoiselle, venir à moy aussi viste que j'irois à vous ; mon repos dépend de me voir en estat de vous assurer moy-mesme que je veux estre toute ma vie Vostre, &c.

Mademoiselle de Duras, presentement Duchesse de la Meilleraye, est aussi formée à quatorze ans, que le sont à vingt les personnes

212 MERCURE

les mieux faites. Elle a cette belle taille , ce grand air , & cette bonne mine qui semble inseparable de tous ceux qui portent le nom de Duras. Elle a le teint parfaitement beau , les yeux noirs , grands & bien fendus , la bouche des mieux taillées , & un bas de visage des plus réguliers. En un mot il y a peu de Dames , à qui la Nature ait esté plus favorable. La douceur qui luy est naturelle est répandue dans tout son air. Elle a une bonté obligeante pour ceux qui sont
moins

moins qu'elle , & dans un âge où l'on ne sçait guerre comment il faut se servir d'un bon esprit , elle fait du sien des usages dont tous ceux qui luy parlent sont contans. Elle a esté nourrie en Religion , mais dès qu'elle a paru dans le monde , elle a fait voir qu'elle estoit faite pour y estre aussi distinguée par ses manieres , qu'elle doit l'estre par son rang & par sa naissance. M^r le Marechal Duc de Duras son Pere , Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté , est

Decembre 1685.

D d

314 MERCURE

d'une naissance si illustre & si distinguée, qu'il est inutile d'en parler. Il est Neveu de feu M^r de Turenne. Tous les Princes Souverains d'Allemagne sont ses plus proches Parens, & il trouve parmi des Testes couronnées autant de Coufins & de Neveux, que la plupart des autres Familles en comptent parmi des gens d'une qualité égale.

Je vous envoie un second Air, qui peut servir de Chanson à boire.

AIR NOUVEAU.

M*ille sujets de jalousie
M'obligent de quitter Syl-
vie,*

*Et ne le pouvant sans secours,
C'est à Bacchus qu'il faut avoir recours.
Mais si ce Dieu me devient favorable,
S'il me charme de sa liqueur,
Hélas ! au sortir de la table,
Que faut-il faire de mon cœur ?*

Voicy deux Enigmes nouvelles , dont la première est de M^r Rault de Roüen , & la seconde de M^r Diéreville du Pont-l'Evêque. Vous trouverez dans le xxxii. Extraordinaire qui se débitera sur la

D d ij

316 MERCURE

fin du mois prochain, les
noms de ceux qui ont expli-
qué les deux dernières.

ENIGME.

JE suis un furieux gourmand,
Je porte une grande bedaine,
Souvent plus farcie & plus pleine
Que la pance d'un Allemand.



Mais quoy qu'avec soin on s'ens-
presse

De me fournir de bons repas,
Où les plus dégoûtez trouveroient
des appas,

On ne voit pas que j'en engraisse.



Fait-on quelque fameux Régál,
J'ay coutume souvent d'estre de la
partie;

*La Table la mieux assortie,
Sans moy seroit peut-estre mal.*



*Quand une fois j'ay pris ma place,
J'y fais alors du quant-à-moy,
Et pour priere ou pour menace
Je n'en sortirois pas, quand je ver-
rois un Roy.*

AUTRE ENIGME.

Beauté dont la blancheur peut
effacer les lis,
Nous sommes plusieurs Sœurs d'un
teint égal aux vôtres,
Qui tenons dans nos fers (sans mé-
priser les autres)
Les Amans les plus accomplis.
L'amour qu'on a pour nous est pourtant
fort commune;
Et le plus fidelle amoureux

D d iij

318 MERCURE

Ne ſçauroit ſe contenir d'une,
Il faut qu'il en ait toujours deux.
Pour le charmer nous ſommes fines,
Et nous pouvons dire de plus
Qu'on en trouve entre nous quel-
qu'un de malines,
Ayant des yeux autant qu'Argus,
Nous n'avons pourtant point de
reſte,
Et nous n'avons jamais qu'un pied,
Mais qu'importe, cela nous ſied,
Et nous pouvons aider à faire une
conqueſte.
Avec cette propriété,
Voyez la cruauté des hommes,
Le meilleur au temps où nous ſom-
mes,
Nous réduit à l'extrémité.

Je n'ay point douté que
l'Histoire des Troubles de Hon-

grie que je vous ay envoyée ,
ne dût vous causer autant
de plaisir que vous me mar-
quez en avoir receu de cette
lecture. Il y a un si grand
nombre d'années que les
Desordres arrivez dans ce
Royaume font l'entretien
de toute l'Europe , qu'il est
difficile que les personnes
les moins curieuses ne soupi-
rent d'en apprendre le com-
mencement & les progres.
La Conspiration des quatre
Comtes qui ont esté execu-
tez pour leur révolte , y est
amplement traitée , & peut-

Dd iij

220 MERCURE

être n'a-t-on jamais fait aucune Relation plus exacte que celle que vous y avez trouvée. Siege de Vienne. Je vous envoie aujourd'huy *la Morale d'Epicure*, qu'on a imprimée depuis peu de temps, avec des Reflexions dignes de celui qui les a faites. Les Sentimens de ce Philosophe vous estoient déjà connus, par ce qui en a esté dit dans un des derniers Dialogues sur les choses difficiles à croire. Je suis, Madame, vôtre, &c.

A Paris, ce 31. Decembre 1685.

22SS:52SS52SS5:52SS

AVIS ET CATALOGUE
des Livres qui se vendent chez
la Veuve Blageart, Court Neuve
du Palais, au Dauphin.

Recherches curieuses d'Antiquité,
 contenuës en plusieurs Disserta-
 tions, sur des Médailles, Bas-reliefs,
 Statuës, Mosaïques, & Inscriptions
 antiques, enrichies d'un grand nombre
 de Figures en taille-douce. *In 4.* 7 l.

Heures en Vers, par feu M^r de Cor-
 neille, 30 f.

Sentimens sur les Lettres & sur l'His-
 toire, avec des Scrupules sur le Stile.
Indouze. 30 f.

Lettres diverses de M. le Chevalier
 d'Her. *Indouze.* 30 f.

Nouveaux Dialogues des Morts,
 Premiere Partie. *Indouze.* 30 f.

Seconde Partie des Dialogues des
 Morts. *Indouze.* 30 f.

Jugement de Pluton sur les deux Parties des Nouveaux Dialogues des Morts,	30 f.
La Duchesse d'Estramene. Deux Volumes in douze.	40 f.
Le Napolitain, Nouv. In douze.	20 f.
Académie Galante, I. Partie,	30 f.
Académie Galante, II. Partie,	30 f.
Cara Mustapha, dernier Grand Vizir, Histoire contenant son élévation, ses amours dans le Serrail, ses divers emplois, & le vray sujet qui luy a fait entreprendre le Siege de Vienne, avec sa mort,	30 f.
Les Dames Galantes, ou la Confiance réciproque, en deux vol.	3 l.
Les différens Caractères de l'Amour, in douze,	30 f.
L'Illustre Génoise, in douze,	30 f.
Le Sersakier, in douze,	30 f.
Fables Nouvelles en Vers,	20 f.
Histoire du Siege de Luxembourg,	30 f.
Relation Historique de tout ce qui s'est fait devant Gênes par l'Armée Navale du Roy,	30 f.

Reflexions nouvelles sur l'Acide &
sur l'Alcali. *Indouze.* 30 f.

La Devineresse, Comedie. 15 f.

Artaxerce, avec sa Critique. 15 f.

La Comete, Comedie. 10 f.

Cōversions de M. Gilly & Courdil. 20 f.

Cent quarante - ciuq Volumes du
Mercure, avec les Relations & les
Extraordinaires. Il y a huit Relations
qui contiennent

Ce qui s'est passé à la Ceremonie du
Mariage de Mademoiselle avec le Roy
d'Espagne.

Le Mariage de Monsieur le Prince
de Conty avec Mademoiselle de Blois.

Le Mariage de Monseigneur le Dau-
phin avec la Princesse Anne-Chres-
tienne Victoire de Baviere.

Le Voyage du Roy en Flandre en 1680.

La Négotiation du Mariage de M. le
Duc de Savoye avec l'Inf. de Portugal.

Deux Relations des Réjoüissances
qui se sont faites pour la Naissance de
Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Une Description entiere du Siege de

Vienne, depuis le commencement jusqu'à la levée du Siege en 1683.

Les deux Relations de ce qui s'est passé au Carrousel qui s'est fait à Versailles par l'ordre de Monseigneur le Dauphin, enrichies de quatre grandes Figures en taille douce, qui représentent la Marche des deux Quadrilles dans l'avant-Court de Versailles; La Comparse; L'Ordre des Chevaliers & de leur Suite pendant les Courses; L'Ordre de Bataille des deux Quadrilles pour sortir de la Carriere. 45 s.

Traité de la Transpiration des humeurs qui sont les causes des Maladies, ou la Méthode de guérir les Malades, sans le triste secours de la fréquente aignée, Discours Philosophique. 30 s.

Il y a trente Extraordinaires, qui outre les Questions galantes, & d'éducation, & les Ouvrages de Vers, contiennent plusieurs Discours, Traitez, & Origines, sçavoir.

Des Indices qu'on peut tirer sur la maniere dont chacun forme son Ecri-

ture. Des Devises, Emblèmes, & Re-
vers de Médailles. De la Peinture, &
de la Sculpture. Du Parchemin, & du
Papier. Du Verre. Des Veritez qui sont
contenuës dans les Fables, & de l'ex-
cellence de la Peinture, De la Contes-
tion. Des Armes, Armoiries, & de leur
progrès. De l'Imprimerie. Des Rangs
& Cerémonies. Des Talismans., De la
Poudre à Canon. De la Pierre Philo-
sophale. Des Feux dont les Anciens se
servoient dans leurs Guerres, & de leur
composition. De la simpatie, & de
l'anthipatie des Corps. De la Dance,
de ceux qui l'ont inventée, & de ses
différentes especes. De ce qui contribuë
le plus des cinq sens de Nature à la sa-
tisfaction de l'Homme. De l'usage de
la Glace. De la nature des Esprits fo-
lets, s'ils sont de tous Pais, & ce qu'ils
ont fait. De l'Harmonie, de ceux qui
l'ont inventée, & de ses effets. Du fré-
quent usage de la Saignée. De la No-
blesse. Du bien & du mal que la fré-
quente Saignée peut faire. Des effets

de l'Eau minérale. De la Superstition,
& des Erreurs populaires. De la Chasse.
Des Meréores, & de la Comete appa-
ruë en 1680. Des Armes de quelques
Familles de France. Du Secret d'une
Ecriture d'une nouvelle invention, tres-
propre à estre renduë universelle, avec
celuy d'une Langue qui en résulte, l'un
& l'autre d'un usage facile pour la com-
munication des Nations. De l'air du
Monde, de la veritable Politesse, & en
quoy il consiste. De la Medecine. Des
progrés & de l'état présent de la Me-
decine. Des Peintres anciens, & de leurs
manieres. De l'Eloquence ancienne &
moderne. Du Vin. De l'Honnesteté, &
de la veritable Sagesse. De la Pourpre
& de l'Ecarlate, de leur différence, &
de leur usage. De la marque la plus es-
sentielle de la veritable amitié. L'A-
bregé du Dictionnaire Universel. Du
mépris de la Mort. De l'origine des
Couronnes, & de leurs especes. Des
Machines anciennes & modernes pour
élever les Eaux. Des Lunetes. Du Se-

cret. De la Conversation. De la Vie heureuse. Des Cloches, & de leur antiquité. Des bonnes & mauvaises qualitez de l'Air. Des Bains. Du bon & du mauvais usage de la Lecture. De la facile construction de toutes sortes de Cadrans Solaires; & des Jeux. Plusieurs Traitez de l'Origine & de l'Antiquité des Sepultures & des Monumens.

On fera une bonne composition à ceux qui prendront les cent quarante deux Volumes, ou la plus grande partie. Quant aux nouveaux qui se debitent chaque mois, le prix sera toujours de trente sols en veau, & de vingt-cinq en parchemin.

Elle fera toujours les Pacquets *gratis* pour les Particuliers & pour les Libraires de Provinces. Ils n'auront le soin que d'en acquiter le port sur les Lieux.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *Le repos,*
l'ombre, le silence, doit regarder la
page 138.

Le Portrait de feu Mr le Chancelier,
doit regarder la page 278.

L'Air qui commence par *Mille su-*
jets de jalousie, doit regarder la page

